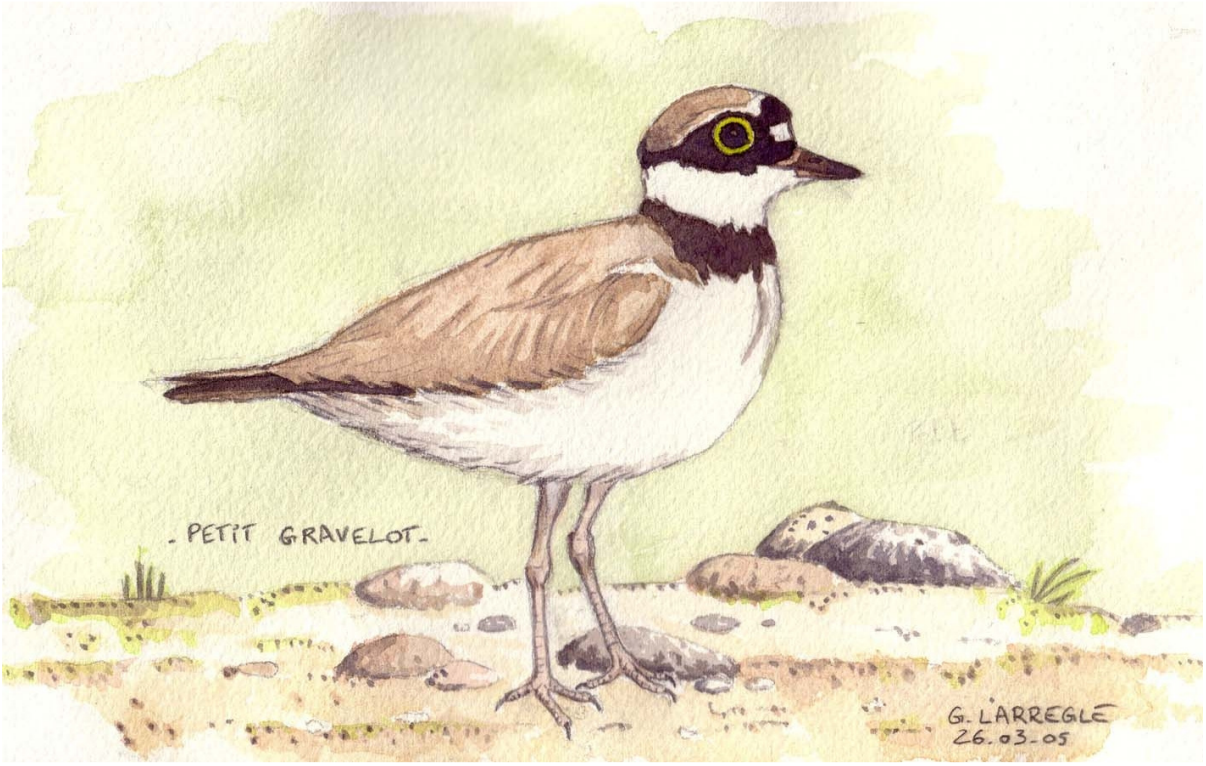

BULLETIN DU CENTRE D'ÉTUDES DE RAMBOUILLET ET DE SA FORÊT

Affilié à France-Nature-Environnement
Siège social : C. M. L. 50, rue du Muguet
78120 Rambouillet
Téléphone : 06 71 24 75 21
courriel : cerf78@wanadoo.fr
site : http://www.cerf78.fr

Prix : 7 euros (+ port)

N°26
Décembre 2010

Directeur de la Publication
Edouard Dieu

Réalisation
Bernard Cauchetier

ISSN : 1269 – 1054

Imprimé par
GRAPHIC TRAPPES

Dépôt légal : 4e trimestre 2010

La reproduction partielle ou totale de ce bulletin
(textes et illustrations)
est subordonnée à l'autorisation du Directeur de la Publication.

Prix au numéro 7,00 Euros (+ port)

Couverture : Petit Gravelot - Aquarelle de Guillaume Larregle

SOMMAIRE

	Page
- Sommaire …….….	*1*
- Éditorial, par **PATRICE GOUDIN** …….	*2*
- Plantes invasives en forêt de Rambouillet (2e partie), par **Didier CHAGOT** ……...	*5*
- Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet et du Sud-Yvelines : résultats de l'enquête nationale 2000-2002 et de l'Observatoire rapaces, par **Christian LETOURNEAU**……	*10*
- Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet : résultats des prospections 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB par **Alain PERTHUIS, Frédéric ARNABOLDI** et **Christian LETOURNEAU**……	*15*
- Effets des vasières sur le passage post-nuptial des limicoles aux étangs de Hollande/Saint-Hubert par **Christian LETOURNEAU**……	*19*
- Le centre de sauvegarde pour la faune sauvage de Rambouillet : premier bilan, par **Nicolas STRAUB** et **Didier CHAGOT** ……...	*22*
- Week-end de la Pentecôte 2008 à Martel, par **Simone GIQUELAIS**…….	*28*
- Le cri de la Bouscarle, par **Didier CHAGOT** ……..……...	*31*
- Poème : la muse de la mycologie, par **SIRIGI** ……..……..	*32*

ÉDITORIAL

LE SITE NATURA 2000 DES VIEILLES BERGERIES : MAIS POURQUOI Y A-T-IL DES ZONES PROTÉGÉES ?

Patrice GOUDIN

En décembre 2009, le CERF s'est mobilisé pour défendre un site Natura 2000 aux Vieilles Bergeries dans l'enceinte du Domaine présidentiel de Rambouillet. D'un côté, « une poignée d'écolos » soutenue par la conseillère régionale verte Anny Poursinoff ; de l'autre, les deux plus hauts personnages de l'État, M. Larcher, président du Sénat, maire de Rambouillet et M. Sarkozy, Président de la République, maître des lieux, ignorant sans doute ce qui s'y passait. D'un côté, la défense d'une prairie à lapins, de l'autre des intérêts économiques importants, l'attrait d'un lieu prestigieux et quelques collusions d'intérêts propres à amplifier les appétits au détriment du discernement.
Certes, la mobilisation fut forte et efficace malgré les vacances de Noël. Les médias locaux et F3 Île-de-France furent présents, Yann Arthus-Bertrand vint nous soutenir en voisin et au final la raison l'emporta. Mais ce qui est choquant c'est que quelqu'un ait eu l'idée saugrenue de s'installer dans une zone protégée et que d'autres, appelés responsables, l'aient soutenue, règlement à l'appui, sans même chercher une autre solution.
Bien sûr, 2 hectares de pelouse à lapin, avec ou sans Alouette lulu, ce n'est pas vraiment indispensable à faire tourner la planète. Ce qui est grave c'est que personne, dans toute la machine administrative censée faire tourner notre pays en accord avec nos principes et nos valeurs ne se soit posé cette simple question : au fait, à quoi ça sert une zone Natura 2000 ? Ni même la suivante : n'y a-t-il pas un autre site approprié ? Deux questions toutes simples qui auraient permis de gagner du temps, de l'argent, de l'énergie et d'éviter bien des dégâts.

Faits et méfaits

Début décembre, nous apprenons qu'une série de salons va se tenir au nord des Vieilles Bergeries, près de la porte de Houdan, dans le Parc présidentiel. Le plus grand chapiteau d'Europe, 15 000 m² couverts, plus des carrières pour le salon du cheval, des emplacements pour la logistique, en tout pas loin de 2 hectares piétinés pendant 3 mois par des milliers de visiteurs quotidiens, sans parler des nuisances liées au bruit et à la lumière pour de nombreuses espèces en pleine période de reproduction. Qui plus est, se trouvent sur le site des sources qui font partie du bassin d'alimentation de La Guesle, dont la qualité de l'eau est fragile et essentielle pour la vie du Marais du Cerisaie, une autre zone protégée située en aval, de l'autre côté du mur d'enceinte. Difficile de choisir endroit plus inapproprié dans tout le parc du château !
Au menu, plusieurs salons : cheval, œnologie, chasse et développement durable ! Ne souriez pas, ce n'est pas un gag, juste un mauvais cadeau de Noël.
Le 5 décembre, nous écrivons à la sous-préfecture, copie à la DIREN, l'ONF, la mairie pour faire part de notre inquiétude et demander des explications. Aucune réponse.
Le 23 décembre, l'un de nous aperçoit des engins de chantier en train de remuer la terre de la zone concernée.
Le 28 décembre, le CERF organise un rassemblement devant la sous-préfecture avec d'autres associations (Bonnelles nature, Azimut 230 ….) et le soutien d'Anny Poursinoff (Les Verts) et de Jean-Pierre Freychet (Modem). La sous-préfète, Madame Francine Prime, refuse de nous recevoir car, comme elle dit « je ne reçois pas les gens que je ne connais pas ». Simples citoyens, passez votre chemin.
Après nous avoir fait attendre une heure dans le froid, elle accepte de nous rencontrer : il y a quand même des élus du peuple avec nous, les élections régionales approchent, Copenhague est encore dans les mémoires et 30 personnes rassemblées dans la rue commerçante en période de Noël, ça fait désordre. Selon Madame Prime tout est dans les règles et la DDEA ayant certifié qu'il n'y avait nul besoin d'autorisation pour les structures non pérennes, tout va bien. Certes, l'étude d'impact fournie par l'organisateur Rambouillet Evènement a été rejetée et maintenant que l'habitat protégé a été transformé en remblai par les pelleteuses, il n'y a plus grand chose à étudier ; certes tout ceci est illogique mais …légal, c'est ça qui compte !

Face à cet entêtement difficilement compréhensible, un petit groupe d'irréductibles dépose une main courante au commissariat de police pour dénoncer … la destruction d'une zone protégée dans le Domaine présidentiel ! Rire jaune sur fond d'uniforme bleu. Peut-être assistons-nous à l'éclosion d'une nouvelle espèce d'odonate à protéger…
L'après-midi nous tournons quelques images du chantier et postons une vidéo sur le net qui sera vue près de 1 000 fois en 2 jours et plus de 10 000 fois depuis. Nous contactons les médias et le 30 décembre à 10h30 nous retrouvons … les RG et la police !… qui nous aident à sécuriser le site du rassemblement. De l'autre côté du mur, les engins de chantier sont à l'arrêt au milieu des monticules de remblai. Les panneaux vantant les mérites de la Drosera *ou de l'Alouette lulu fleurissent sur nos poitrines, les journalistes nous questionnent, les stars arrivent et l'interview commence : elle sera elle aussi filmée et postée sur le net.*
Le soir même la préfecture arrêtait officiellement les travaux. Des communiqués de l'AFP citant nos interviews seront repris par l'Express et d'autres grands journaux, jusqu'au Matin en Suisse, Rue89 fera un long article … triste gloire dont la nature a fait les frais car malgré tout, l'habitat est détruit et certaines larves protégées ne connaîtront jamais l'ivresse de l'air pur.
Nous apprendrons finalement que les travaux avaient sans doute irrégulièrement débuté car il fallait bien une autorisation pour remuer la terre, que la DDEA en avait averti Rambouillet Evènement et la sous-préfecture lors d'une réunion le 17 et par écrit le 22 décembre. Ah ! Si seulement certains courriers étaient lus moins vite, que de noirs soupçons d'entourloupe cela nous aurait évités.
Derniers gags en guise d'épilogue : un nouveau site est proposé peu après… toujours dans le parc, toujours en zone protégée ! Un troisième est trouvé : impossible d'y faire un parking, le sol est trop instable. Heureusement la cavalerie, comme toujours, finit par arriver et c'est au haras national des Bréviaires qu'auront lieu les salons. Que n'y a-t-on pensé plus tôt ? Sans commentaires, à part ceux d'une minorité de chasseurs (non représentatifs, nous en sommes sûrs) qui se déchaîneront contre nous sur le net, parfois à la limite de la menace ou de l'insulte, démontrant souvent une méconnaissance du dossier. Cavaliers, œnologues et adeptes du développement durable resteront sereins. Peut-être s'étaient-ils posé cette question :

Pourquoi y a-t-il des zones protégées ?

La réponse cynique serait : parce qu'ainsi tout le reste ne l'est pas ! On peut facilement y faire à peu près ce qu'on veut en respectant quelques règles. C'est simple, clair et pratique.
On peut, en toute légalité et sans arme, détruire toute la biodiversité et toute la vie sur cette planète. C'est un fait rappelé récemment dans Terre Sauvage. Ce n'est pas une raison pour le faire !
Plus réalistement, les zones protégées sont ainsi devenues les derniers bastions, fragiles et dispersés, de la diversité nécessaire à la Vie. Pour certains, ce ne sont que des soumissions désagréables à des contraintes européennes. Pour d'autres, ce sont de maigres sanctuaires, des cellules souches d'où l'on pourra faire repartir la vie quand elle en aura besoin, ou des réservoirs où puiser pour recoloniser les lieux endommagés. Pour d'autres encore, ce sont des musées en plein air qu'il faudrait sans doute aménager pour les visiteurs (Aïe !).
Protéger un habitat, c'est protéger directement plusieurs espèces et de nombreuses autres en cascade, dans et autour de la zone, dont, au final, nous-mêmes. Ce qui compte c'est de comprendre que le mieux est d'y toucher le moins possible, sauf pour des raisons scientifiques ou de défense contre des menaces extérieures. Un non-acte gratuit, aux deux sens du terme.
Quel que soit le statut de protection plus ou moins contraignant, il serait bon que nos élites élues ou administratives n'oublient pas que préserver, cela commence par éviter toute intervention qui ne soit pas absolument vitale pour les espèces concernées. En matière de nature, on ne peut refaire ce qui a été défait, c'est une illusion de croire à notre toute puissance en ce domaine. C'est trop complexe : la vie sur un lieu donné est conditionnée aussi bien par la géologie que par les associations de plantes, d'animaux, l'hydrographie, le climat etc. C'est ce que rappellent MM Bournerias, Arnal et Bock dans un de leurs ouvrages[1].
D'ailleurs, selon les spécialistes, la meilleure solution pour réhabiliter le site des Vieilles Bergeries serait d'en rester là : s'abstenir et laisser faire la nature. Ce n'est pas forcément ce qui va être décidé par les autorités malgré nos questions et propositions, car franchement, ces tas de terre remués, ça ne fait pas « net ». C'est un nouveau combat qui s'annonce pour éviter de nouvelles erreurs.

Il serait bon, aussi, de se rappeler qu'au-dessus des intérêts économiques, il y a nos valeurs républicaines et humaines. Et avant toute décision, de se remémorer le sens de nos engagements. La loi n'existe pas pour elle-même, elle sera toujours imparfaite et ce qui la justifie, c'est la quantité de réflexion que l'on met à l'appliquer.

[1] *Guide des groupements végétaux de la région parisienne,* M. Bournerias, G. Arnal, C. Bock, *Belin, Paris, 2001, p141.*

Les scientifiques ont besoin de temps pour étudier, comprendre, expliquer, valider. Leur rythme n'est pas celui des pelleteuses. L'État est là pour que chacun puisse remplir sa mission, terrassiers et scientifiques. Parfois, il se trompe. Alors pour que quelques arpents de terre ne soient pas trop remués, le citoyen doit sortir dans le froid et faire bouger des montagnes.
Merci à toutes celles et tous ceux, adhérents du CERF ou d'autres associations, célébrités, élu(e)s et simples citoyens de s'être mobilisés. Ce n'était qu'une prairie à lapins mais elle en valait la peine. Nature et démocratie, même combat !

Photos : Valérie Pantel

PLANTES INVASIVES ET EXOGÈNES EN FORÊT DE RAMBOUILLET (2ème partie)

Texte, dessin et photos : Didier CHAGOT

DE QUELQUES ESPÈCES INVASIVES. (SUITE)

Nous reviendrons rapidement sur l'article du bulletin 23 de novembre 2008, pour signaler qu'une importante population de *Phytollacca americana* ou Raisin d'Amérique a été découverte dans les bois du Conseil Général (Bois de Saint-Benoît), près de Saint-Arnoult-en-Yvelines (Edouard Dieu, com. pers.). Cette population comporte des pieds extrêmement vigoureux de 2 mètres de haut qui donnent une bonne idée de la potentialité de l'espèce.

Aster sp.sl ***, en particulier :***
Aster novi-belgii ***Aster de la Nouvelle-Belgique***
Aster lanceolatus ***Aster lanceolé***
(Invasives avérées)

Les différentes espèces d'Aster introduites en France sont difficiles à déterminer. Presque toutes sont originaires de l'Amérique du Nord. En 1815, on signale *Aster x squamatus* en Alsace. À partir de cette date, les inventaires locaux signalent un peu partout en France les naturalisations d'*Aster novi-belgii* et *Aster lanceolatus*. L'index de Kerguelen indique que 9 taxons américains sont aujourd'hui naturalisés. Ce sont la plupart du temps des plantes vivaces, possédant un réseau racinaire pourvu de rhizomes traçants. La plante dépérit et disparaît en hiver. De nouvelles tiges apparaissent au printemps. La propagation végétative pas rhizome est importante et permet la constitution de stations denses, étendues et monospécifiques. De plus, comme toutes les astéracées, les asters possèdent aussi une grande capacité de dissémination par reproduction sexuée, les graines pourvues d'une aigrette étant dispersées au loin par le vent. Ces plantes colonisent plutôt les milieux frais, clairières, bords de cours d'eau, prairies… Elles se comportent en plantes rudérales.
Tous les asters sont largement représentés en Europe. En France, la connaissance des différentes espèces est très incomplète. Un noyau important (*Aster lanceolatus*) occupe une zone allant de l'Oise à la Saône-et-Loire mais tous les départements sont touchés de manière plus ou moins forte.

Aster sp.

L'action de ces plantes consiste en la formation de populations denses étouffant toute autre végétation et banalisant le milieu. Il y a formation d'ourlet dans les prairies provoquant la régression d'espèces sensibles. La reconstitution du milieu ainsi envahi, par gestion de fauche ou pâturage, se trouve ralentie par rapport à un milieu non colonisé.
Dans la région de Rambouillet, une population importante que nous rattachons à *Aster novi-belgii* est visible dans les Vaux de Cernay, en bordure de la prairie (parcelle 39, en RBD) où elle semble résister à la tentative de pâturage par poneys. *Aster lanceolatus* existe dans le bois de la Claye (parcelle XXIV-02) sous forme d'une petite population de quelques pieds.

Conyza canadensis ***Vergerette du Canada***
(Invasive potentielle)

Conyza canadensis

Improprement appelée Erigeron du Canada, c'est une plante annuelle de la famille des astéracées, pouvant atteindre 1,50 m de hauteur, velue, aux tiges simples ou ramifiées. Les feuilles sont longues de parfois 10 cm, larges de 1 cm, et grossièrement dentées. Ses inflorescences sont groupées en grappes denses de fleurs ligulées, jaunes et blanches, produisant des graines très légères, nombreuses, pourvues d'une aigrette, et dispersées par le vent ; c'est d'ailleurs là son mode principal d'expansion. Elle a été naturalisée depuis le milieu du XIXe siècle, et son expansion est très forte. Son origine se situe dans une vaste zone de l'Amérique Centrale et du Nord. Son terrain de prédilection est de nature sableuse ; c'est ainsi que les bords de rivières, les carrières et les terrains meubles sont colonisés, de même que les friches urbaines. Douée d'une remarquable adaptation, elle peut croître dans la moindre fissure d'un trottoir ou d'une dalle de ciment, et se propage ainsi facilement en milieu urbain. Dans les milieux agricoles, elle est généralement considérée comme une mauvaise herbe entrant en concurrence avec les cultures (on cite aux États-Unis des chutes de rendement de parfois 80%). Elle est fréquente en forêt de Rambouillet, de préférence au bord des chemins et allées sableux où elle pose peu de problèmes. Par contre, elle peut se montrer localement envahissante dans certaines coupes, régénérations et plantations. Malgré tout, elle ne représente pas encore une concurrence gênante en milieu forestier, sauf au point de vue esthétique quand elle est en grandes populations. L'ensemble de la plante contient des résines et huiles essentielles qui lui confèrent des vertus médicinales (diurétique, balsamique, antirhumatismale).
Depuis l'an 2000, une autre espèce, *Conyza sumatrensis* ou Vergerette de Sumatra, est apparue un peu partout en France. Elle est en expansion rapide et pourrait devenir aussi commune que la Vergerette du Canada. Elle n'a pas encore, à notre connaissance, été repérée sur Rambouillet.

Heracleum mettangazianum ***Berce du Caucase***
(Invasive potentielle, nuisible)

Atteignant 4 m de hauteur lors de sa floraison, avec une ombelle terminale de 1,50 m de diamètre, la Berce du Caucase est la plus grande plante herbacée d'Europe. Trois ou quatre années s'écoulent entre la germination et la floraison ; après, la plante s'étiole et meurt. Cette spectaculaire ombellifère est originaire du Caucase. Elle a été introduite en Europe de l'Ouest et du Nord au XIXe siècle, d'abord comme plante ornementale, puis dans les jardins botaniques dont elle s'est alors échappée. Pendant une période de près d'un siècle, elle n'a guère posé de problèmes, puis entre les années 1950 et 1970 elle a commencé à montrer des tendances invasives. Elle est aujourd'hui largement répandue en Europe, surtout en République Tchèque, Pologne, Suède, Danemark, Irlande, Grande-Bretagne, Allemagne. Dans ces pays, elle est classée parmi les espèces invasives très problématiques.

Heracleum mettangazianum

La dispersion de cette espèce se fait uniquement par les graines, près de 10 000 par pied, entre août et mi-octobre. Elle préfère les sols riches en azote, sous climat suffisamment humide, et colonise aussi

bien les talus que les bords de rivières et les lisières forestières.
Par sa grande taille, sa croissance rapide, ses capacités de dissémination, la Berce du Caucase élimine de nombreuses espèces autochtones. Elle conduit à une rudéralisation du milieu. De plus, toute la plante contient une substance, la furocumarine, qui provoque par contact avec la peau, surtout recouverte de sueur et après exposition au soleil, des allergies, dermatoses et brûlures pouvant atteindre le 3e degré. Ces affections sont récurrentes dès lors qu'il y a exposition au soleil (photosensibilisation).
En forêt de Rambouillet, la plante est présente dans les Plainveaux en bordure de lisière Nord (parcelle 1, la Grande Brèche), où plusieurs tentatives d'élimination ont eu lieu (Jean-Luc Témoin, com. pers.). Quelques pieds sont aussi installés en bordure de voie ferrée, au Perray-en-Yvelines (ancien passage à niveau de la Grimace). À la maison forestière du Parc-d'en-Haut, la Berce du Caucase était présente dans l'enceinte en face de la maison. Elle a été éradiquée il y a une dizaine d'année par plusieurs coupes annuelles. Il subsiste néanmoins plusieurs pieds à l'extérieur, entre le cèdre et la piste cyclable, que des coupes régulières ont affaiblis. (Alain Pernot, com. pers.)

Prunus serotina *Cerisier tardif*
(Invasive potentielle, à surveiller)

En conditions de sol et de climat particulièrement favorables, le Cerisier tardif peut atteindre jusqu'à 30 m de hauteur, mais c'est plus souvent au stade arbustif qu'on le rencontre. Cette espèce a longtemps été confondue avec le Cerisier à grappes *Prunus padus* mais ce dernier possède à la base du limbe deux petites glandes absentes chez le Cerisier tardif.
Prunus serotina est originaire d'Amérique du Nord où il s'étend des USA (Est du Mississipi) jusqu'au Mexique. Son introduction date du XVIIe siècle à Paris par le botaniste Robin, puis plus tard dans les parcs et jardins de divers endroits d'Europe, dont il s'est échappé. Les forestiers ont une part de responsabilité dans la dispersion de cet arbre qu'ils ont planté à partir du XIXe siècle en forêt pour produire des meubles en « merisier », ainsi que pour améliorer l'humus acide des peuplements de résineux. Enfin, les chasseurs l'ont introduit comme couvert à gibier.
Présent un peu partout en Europe, c'est en Allemagne, aux Pays-Bas, en Pologne et au Danemark qu'il pose actuellement le plus de problèmes. En France, il progresse, occupant surtout le nord-est et le sud-ouest du pays. La région parisienne fait partie des plus touchées.

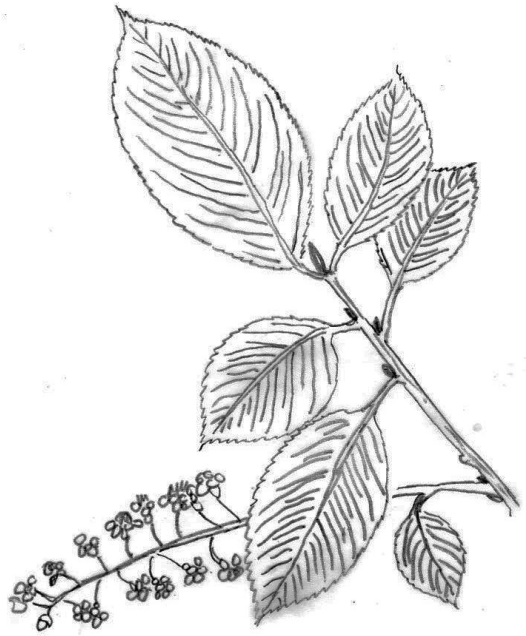

Prunus serotina

Sa floraison, plus tardive (d'où son nom) que celle du Cerisier à grappes, est abondante. Ses fruits sont consommés par un grand nombre d'espèces d'oiseaux et de mammifères qui contribuent à sa dispersion. Les plantules de Cerisier tardif peuvent végéter plusieurs années, voire décennies, sous couvert végétal, avant de se développer à la faveur d'une éclaircie. C'est dans cette caractéristique qu'il faut voir les effets néfastes de cet arbre. Lors de travaux de régénération des peuplements forestiers, les plantules en dormance reçoivent une quantité de lumière qui induit immédiatement leur développement, et leur entrée en concurrence avec les semis d'essences objectifs (chêne, hêtre…) Ce problème est encore aujourd'hui très critique dans les forêts du nord de Paris (Compiègne par exemple) où l'espèce est bien présente.
À Rambouillet, des pieds isolés ont été vus lors des prospections effectuées dans les parties domaniales au-dessus de Maincourt-sur-Yvette (obs. Royer et Chagot, 1996). Situés en aval du Ravin de l'Angoumois (XXVIIIe division, parcelle 31), ils ne semblent pas en expansion.

Rhododendron ponticum *Rhododendron pontique et autres*
(Invasive potentielle)

Cet arbuste très esthétique, pouvant atteindre 8 m de haut, à la magnifique floraison, est originaire du sud-ouest de l'Europe. Deux sous-espèces existent, *ssp baeticum* du Portugal et sud de l'Espagne, et *ssp ponticum* de Turquie. Il est difficile de savoir à

quelle sous-espèce appartiennent les individus présents sur Rambouillet. Son introduction correspond à des usages ornementaux, bien que quelques tentatives aient été faites pour servir d'abri pour le gibier.

Rhododendron sp.

L'espèce se reproduit par graines, la pollinisation étant faite par les insectes. On estime cette production à plusieurs milliers de graines par fleur, plusieurs millions par buisson, mais leur durée de vie est faible (moins d'un an) La dispersion est assurée par le vent. La germination nécessite peu de lumière, d'où la capacité de coloniser des endroits au couvert forestier important. Les semis sont très sensibles à la sécheresse. De plus, le rhododendron rejette de souche après coupe et incendie. Enfin, l'espèce marcotte bien. Ces deux derniers modes de reproduction donnent des buissons denses.

Sous-bois envahi de rhododendron

Il pousse sur sol acide, pH 5, mais supporte parfois les sols calcaires où il est alors moins vigoureux. Une certaine humidité, au moins de l'air, est nécessaire, et il supporte de grands écarts de température (de –15°C à +26°C).
L'espèce ne semble pas attaquée par les grands herbivores, ce qui est un atout pour elle sur Rambouillet.
Malgré le côté esthétique du rhododendron, il est de plus en plus considéré comme une menace pour la biodiversité : en effet, la densité des buissons est telle que plus rien ne pousse en dessous, tant par l'ombrage produit que par l'accumulation de la litière de ses feuilles. Enfin, sa présence dénature complètement les milieux landicoles à Éricacées.
À Rambouillet, sa présence est facile à noter sur toutes les parties sableuses du massif ouest, Saint Léger-en-Yvelines, Condé-sur-Vesgre et Poigny-la-Forêt, surtout dans les parties privées, mais il déborde sous forme de petits pieds dans la domaniale.

Solidago canadensis *Solidage du Canada*
(Invasive avérée)

Originaire d'Amérique du Nord (Canada et USA), la Verge d'or du Canada est une belle espèce, très esthétique, avec ses inflorescences jaune d'or. On comprend pourquoi elle a été cultivée dans les jardins d'ornement, d'autant que son installation est très aisée. Il semble que les premières introductions en Europe, d'abord en Angleterre, datent de 1650. L'espèce se naturalise dans une grande partie de l'Europe vers le XIXe siècle. Sa phase d'expansion invasive commence il y a environ 50 ans.

Solidago canadensis

Actuellement, le solidage est très largement répandu en Europe tempérée. Il occupe une grande partie du territoire français. Une autre espèce très voisine, *Solidago gigantea*, le Solidage glabre, est tout aussi présente et invasive, mais nous n'avons pu lui rattacher aucun des individus examinés dans les environs de Rambouillet.
La floraison a lieu de mi-juillet à octobre. La pollinisation est faite par les insectes. Les graines sont des akènes dotés d'une aigrette favorisant la dispersion par le vent. La quantité de graines produites est considérable, mais leur faculté germinative baisse très vite. Une fois établie, une population de solidage s'accroît presque uniquement par voie végétative à partir de rhizomes. Chaque rhizome produit chaque année de 20 à 50 bourgeons qui deviennent autant de tiges.

Cette reproduction produit très vite des massifs denses de « clones » pouvant atteindre plusieurs mètres de diamètre.
L'espèce se comporte en rudérale, fréquentant les milieux perturbés, les friches agricoles ou industrielles, remblais, bords de routes, voies ferrées, sols secs ou humides. Par contre elle ne tolère pas l'ombrage, ce qui fait qu'elle est absente de forêt. Les grands herbivores ne semblent pas la consommer.
Sa présence dans les milieux ouverts constitue un danger pour la diversité végétale, car elle élimine les autres espèces tant par son couvert monospécifique que par son effet allélopathique.
Un simple coup d'œil dans les prés au moment de la floraison permet de repérer cette espèce bien installée aux alentours de Rambouillet.

DE QUELQUES SOLUTIONS DE LUTTE…

Presque arrivé à la fin de cet article, se pose maintenant la question : quels sont les moyens pour lutter contre ces plantes invasives ?
D'abord, il faut bien parler *d'éco-responsabilité* de notre part. Une immense partie des problèmes actuels repose sur notre désir de nouveauté en matière de jardin et d'esthétique. Beaucoup de ces plantes, nous les avons voulues sous l'effet de modes successives. Elles nous ont échappé, et leur installation dans le milieu naturel est souvent définitive. Leur éradication serait un travail de Romain, presque toujours voué à l'échec dans le cas de populations importantes. L'éco-responsabilité consiste dans ce cas, d'une part à ne pas acheter dans les jardineries certaines plantes connues pour leur côté expansionniste, et d'autre part à en interdire la vente. C'est ainsi que les Jussies, les Renouées du Japon et de Sakhaline, sont aujourd'hui interdites à la commercialisation, ou en passe de l'être.
Autre exemple d'éco-responsabilité : on sait aujourd'hui que le remuement de terres porteuses de plantes invasives lors de travaux et leur mise en décharge en pleine nature a souvent été la cause de la dispersion de ces plantes. Tous les sites de Renouée du Japon en forêt de Rambouillet sont dus à cette dérive. Pour tous travaux de terrassement, la mise en décharge contrôlée est la seule solution admissible ; elle devrait être obligatoire.

Côté lutte active, nous possédons une vaste gamme de moyens d'intervention, allant des pires (herbicides plus ou moins sélectifs) aux plus classiques (arrachage) Mais c'est sans compter avec les atouts développés par les plantes : dynamisme propre à l'espèce, production abondante de graines, multiplication végétative par rhizome. Par exemple : tenter de détruire la Renouée du Japon en essayant d'extraire tout le système racinaire extraordinairement puissant de la plante est voué à l'échec dans quasiment tous les cas, car il reste toujours quelques morceaux d'où la plante repart de plus belle…
Le fauchage peut représenter un moyen d'affaiblir la souche d'origine de la Solidage du Canada, encore faut-il qu'il soit pratiqué avant floraison, sinon le risque de dispersion des graines entraînera une situation pire.
Souvenons-nous qu'un des meilleurs moyens de disperser la Jussie est encore de pratiquer son extraction qui, à coup sûr, fractionne la plante et lui permet de repartir ailleurs d'un simple morceau de tige… lutte sans fin !
Le pâturage peut être une bonne alternative au fauchage, mais ces plantes invasives sont parfois plus ou moins toxiques, sinon moins attractives au point de vue alimentaire et souvent évitées par le bétail. La conséquence d'un abroutissement répété est un affaiblissement des parties souterraines et une moindre vigueur des parties aériennes lors de la reprise. Mais tout ceci n'a qu'un effet limité dans le temps.
On a aussi essayé l'asphyxie de certaines plantes par la pose sur les parties végétatives de bâches opaques. Cela a permis au mieux de limiter l'expansion en provoquant la mort des parties aériennes, mais pas celle des parties souterraines qui, après quelque temps, faisaient repartir la plante.
Enfin, la lutte dite biologique, consistant à introduire (encore !) une espèce prédatrice, fait courir le risque de voir cette espèce (virus, champignon, insecte) devenir à son tour, une fois la plante éliminée, prédatrice et envahissante…
La lutte active ne peut donc avoir pour but l'éradication totale, mais doit se contenter de réduire les effets néfastes des invasives, en utilisant toutes les techniques à notre disposition, en tentant des essais avec *sagesse et méthode*, si toutefois notre prétention à vouloir plier la nature à nos caprices nous permet encore de comprendre la signification de ces deux termes…

BIBLIOGRAPHIE

- Muller, S., (coordinateur) (2000).- *Plantes invasives en France*. Publications scientifiques du Muséum.

LES RAPACES DIURNES NICHEURS DU MASSIF DE RAMBOUILLET ET DU SUD-YVELINES : résultats de l'enquête nationale 2000-2002 et de l'Observatoire rapaces

Texte : Christian LETOURNEAU, Dessin : Jean CHEVALLIER

De 2000 à 2002, le Groupe ornitho Rambouillet a engagé, dans le cadre d'une enquête nationale coordonnée par la commission Rapaces de la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), un inventaire des rapaces diurnes nicheurs dans le massif de Rambouillet et le sud des Yvelines. Au niveau national, l'enquête a donné lieu à la publication d'une synthèse précisant les effectifs des différentes espèces nichant en France (Thiollay et Bretagnolle, 2004).

Les objectifs de cette démarche étaient de réaliser une estimation des populations de rapaces diurnes nicheurs de cette partie du département des Yvelines (massif de Rambouillet et Beauce) et d'approfondir la connaissance des rapaces de la région.

Le groupe a pris en charge l'inventaire de trois cartes au 1/25 000e : Épernon 2115 est, Rambouillet 2215 ouest et Saint-Arnoult-en-Yvelines 2216 ouest.

Un recensement le plus exhaustif possible des couples de rapaces diurnes nicheurs certains et probables ou possibles a été mené sur un carré échantillon de 5x5 km pour chaque carte IGN, carré situé au centre de la carte. Une estimation globale des couples nicheurs de rapaces a aussi été réalisée pour l'ensemble des cartes.

À partir des résultats de l'enquête nationale, il s'est avéré qu'il était possible d'évaluer chaque année la population française d'une quinzaine d'espèces de rapaces diurnes grâce au suivi d'un carré central de carte au 1/25 000e par département. Ce suivi annuel, dans le cadre d'un observatoire rapaces, a démarré en 2004. Un tirage aléatoire des carrés est réalisé chaque année. En 2008, le carré de Rambouillet 2215 ouest a été tiré. En 2009, ce fut le tour de celui d'Épernon 2115 est.

Nous présentons dans la suite de l'article, la méthode et les résultats de l'enquête rapaces 2000-2002 et de l'observatoire 2008-2009 pour le massif de Rambouillet.

MÉTHODE

À l'intérieur de chaque carte 1/25 000e, il était demandé une estimation (ou un recensement complet) du nombre de couples (potentiellement) nicheurs de toutes les espèces détectées, dans un carré central fixe de cinq kilomètres de coté. Cette même estimation étant demandée également sur la carte entière, basée sur l'ensemble des informations recueillies.

Il fallait faire une distinction entre couples certains ou probables et possibles, puis donner une fourchette pour les estimations.

Tous les milieux étant intéressants, même si *a priori* certains sont peu ou pas fréquentés par les rapaces (zone urbaine par exemple), ils devaient être néanmoins recensés, quitte à y consacrer relativement peu de temps. En effet, privilégier les zones riches peut entraîner une surestimation des effectifs.

Il était demandé aux observateurs de faire preuve de discernement quant au choix des créneaux horaires de prospection et aussi au regard des conditions météorologiques ; ces critères étant plus importants qu'un temps passé ou un nombre de visites non ciblées.

À défaut de parcourir tout le carré, celui-ci devait au moins être surveillé entièrement depuis des points de vue favorables, aux heures et dates les plus propices pour chacune des espèces susceptibles de s'y trouver.

PROSPECTIONS

Voici les principales approches mises en place sur le massif de Rambouillet et le sud-Yvelines :

- l'observation des vols de parades, par beau temps, du milieu de la matinée au milieu de l'après-midi surtout.
- la cartographie des allées et venues, transports, parades, comportements de défense territoriale, etc... depuis des points de vue dégagés (notamment à l'extérieur des forêts ou dans de grandes ouvertures).
- l'écoute des cris des jeunes hors du nid pendant la période de dépendance.

Les carrés centraux ont été prospectés plusieurs fois par mois de février à août en utilisant toutes les voies et modes de pénétration.
Les prospections en 2000-2002 ont été permises grâce à l'engagement de trois responsables de cartes associés à 24 observateurs. L'inventaire en 2008 a été fait par dix observateurs, celui de 2009 par 25 personnes.

MILIEUX INVENTORIÉS

Le tableau 1 donne la répartition des différents milieux dans les carrés centraux. Cette répartition paraît assez représentative de cette partie du département des Yvelines, avec un gros bloc forestier à l'ouest (94 % de milieux forestiers sur le carré de la carte d'Épernon) qui devient moins important vers l'est (41 %) pour s'équilibrer avec les milieux ouverts (45 % de bocage, cultures et prairies sur le carré de la carte de Rambouillet). L'extrême sud du département est par contre largement dominé par les grandes cultures (90 % sur le carré de la carte de Saint-Arnoult).

Milieux (en %) Cartes 1/25 000e	Forestiers	Bocagers	Cultivés	Prairiaux	Urbanisés	Humides
Épernon 2115 est	94	2	2	2		
Rambouillet 2215 ouest	41	13	28	4	12	2
Saint-Arnoult 2216 ouest	3	2	90		5	

Tableau 1 : répartition des différents milieux dans les carrés centraux.

RÉSULTATS

Carrés centraux

Les prospections 2000 dans les carrés centraux ont permis de contacter cinq espèces de rapaces diurnes nicheurs sur les huit dont la nidification est prouvée ou fortement soupçonnée dans le sud-Yvelines.
Le détail est fourni dans le tableau 2. On note une forte différence au niveau du nombre de couples entre les carrés du massif de Rambouillet à proprement parlé et celui en Beauce : 14 couples de rapaces sur le carré de la carte d'Épernon, 12 couples sur celui de la carte de Rambouillet et seulement 4 couples sur celui de Saint-Arnoult. De la même façon, le nombre d'espèces contactées va de deux pour le carré de Saint-Arnoult à cinq pour celui d'Épernon.
Le rapace le plus abondant des carrés centraux s'est révélé être la Buse variable, suivie par le Faucon crécerelle.

Cartes 1/25 000e Espèces	Épernon 2115 est	Rambouillet 2215 ouest	Saint-Arnoult 2216 ouest
Bondrée apivore	2	1	
Autour des palombes	1		
Épervier d'Europe	1	1	
Buse variable	7	7	2
Faucon crécerelle	3	3	2

Tableau 2 : résultats des carrés centraux en 2000 en nombre de couples.

Le carré central de Rambouillet a de nouveau été inventorié en 2008 dans le cadre de l'Observatoire rapaces. Les résultats de 2000 et 2008 sont donnés dans le tableau 3. On note une progression du nombre de couples : un couple supplémentaire de Buse variable et 2 couples supplémentaires de Faucon crécerelle. Par ailleurs, une espèce est apparue, le Faucon hobereau avec un couple nicheur.

Année Espèces	2000	2008
Bondrée apivore	1	1
Épervier d'Europe	1	1
Buse variable	7	8
Faucon crécerelle	3	5
Faucon hobereau		1

Tableau 3 : résultats du carré central de Rambouillet 2215 ouest en 2000 et 2008 en nombre de couples

Le carré central d'Épernon a été inventorié une nouvelle fois en 2009 dans le cadre de l'Observatoire rapaces. Les résultats de 2000 et 2009 sont donnés dans le tableau 4.

Année / Espèces	2000	2009
Bondrée apivore	2	3
Autour des palombes	1	
Épervier d'Europe	1	1
Buse variable	7	8
Faucon crécerelle	3	1
Faucon hobereau		3

Tableau 4 : résultats du carré central d'Épernon 2115 est en 2000 et 2009 en nombre de couples.

On note globalement une progression du nombre de couples : un couple supplémentaire de Bondrée apivore et de Buse variable, apparition du Faucon hobereau avec trois couples nicheurs. L'Autour des palombes n'a pas été retrouvé nicheur sur le carré malgré quelques contacts en début de saison. Enfin le Faucon crécerelle a perdu deux couples. Il n'est pas impossible qu'il ait bénéficié en 2000 des effets de la tempête de décembre 1999 avec la création de nombreuses ouvertures intra-forestières. Depuis, la végétation a repoussé et le milieu lui est devenu défavorable.

Cartes entières

Les résultats des prospections et des estimations pour les cartes entières sont fournis dans le tableau 5.
Les rapaces nicheurs les plus abondants dans le sud-Yvelines sont la Buse variable et le Faucon crécerelle qui représentent de l'ordre de 70% des couples estimés.

Carte 1/25 000e / Espèces	Épernon 2115 est	Rambouillet 2215 ouest	Saint-Arnoult 2216 ouest
Bondrée apivore	10-15	3-6	1-2
Busard des roseaux		0-1	0-1
Busard Saint-Martin	0-2		5-8
Autour des palombes	1-2		1
Épervier d'Europe	10-15	1-10	0-6
Buse variable	15-25	17-30	17-20
Faucon crécerelle	25-35	7-22	15-23
Faucon hobereau	1-2	2-3	

Tableau 5 : résultats des cartes entières pour la période 2000-2002 en nombre de couples.

COMMENTAIRES PAR ESPÈCE

***Bondrée apivore* Pernis apivorus**
(14-23 couples)

Cette espèce migratrice arrive tardivement chez nous, courant mai, et repart à partir de fin-août.
Le nombre de couples inventoriés dans les carrés centraux va de 0 à 2 couples. La plus forte densité s'observe sur la carte d'Épernon, la carte où la couverture forestière est la plus importante. En nombre, elle se situe au troisième rang ex aequo avec l'Épervier d'Europe.
Si l'on compare aux données anciennes, aucune évolution notable n'est décelable. Ainsi l'espèce était signalée nicheuse régulière dans tout le massif de Rambouillet avec une douzaine de couples localisés de 1960 à 1963 (Thiollay *in* Porcq, 1968). Et en 1992 la population avait été estimée à 11 couples sur le territoire du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse (Letourneau *et al.*, 1994).

***Busard des roseaux* Circus aeruginosus**
(0-2 couples)

L'espèce est rare du fait du peu de sites favorables à la nidification. Des transports de matériaux par un immature ont été notés en 2000 aux étangs de Saint-Hubert et plusieurs observations d'immatures en juillet et août 2001 sur Sonchamp pourraient faire penser à une nidification locale en plaine céréalière (Blasco *et al.*, 2002).

***Busard Saint-Martin* Circus cyaneus**
(5-10 couples)

Cette espèce est présente toute l'année.
Ce busard occupe les zones de culture au sud du massif. Il semble éviter la zone forestière et ne se reproduit pas dans les petites plaines au sein du massif. Plutôt à l'origine un oiseau des landes, il a adopté les cultures comme sites de reproduction. Ce qui n'est pas sans poser des problèmes car de nombreuses nichées sont détruites au moment des moissons.

L'espèce a progressé au cours des 20 dernières années. Ainsi pour la période de 1979 à 1982, étaient comptés un couple à Dourdan et deux couples à Rambouillet (Voisin, 1983).

Autour des palombes **Accipiter gentilis**
(2-3 couples)

C'est une espèce sédentaire.
Au niveau des carrés centraux, elle n'a été trouvée que sur celui d'Épernon. Mais elle est présente également sur la carte de Saint-Arnoult.
Elle a été redécouverte nicheuse au cours de l'enquête. Un cas de destruction était encore noté il y a une vingtaine d'années (Voisin, 1983).

Épervier d'Europe **Accipiter nisus**
(11-26 couples)

L'espèce est sédentaire.
Elle est absente du carré de Saint-Arnoult. Sur les autres carrés, pas plus d'un couple n'a été trouvé. Au niveau des cartes, la meilleure densité s'observe sur celle d'Épernon, la plus forestière des trois. En nombre, elle partage la troisième place avec la Bondrée apivore.
L'espèce avait disparu du massif en tant que nicheuse et n'a fait son retour qu'il y a une quinzaine d'années seulement avec une première nidification prouvée en 1985 (Grolleau *in* Letourneau, 2001).

Buse variable **Buteo buteo**
(49-75 couples)

L'espèce est plus ou moins sédentaire, mais visible toute l'année.
Elle arrive au premier rang en nombre de couples, *ex æquo* avec le Faucon crécerelle. Les densités sur les carrés centraux des cartes d'Épernon et de Rambouillet sont identiques, malgré une répartition des milieux très différente. Ceci montre une certaine plasticité de l'espèce. La Buse variable peut en effet installer son nid dans des petits bosquets. La densité sur le carré central de Saint-Arnoult est par contre beaucoup plus basse et montre qu'il lui faut quand même un taux de boisement minimum. Cette différence est moins flagrante si l'on regarde les effectifs des cartes entières. La carte de Saint-Arnoult comporte tout de même l'extrême sud du massif de Rambouillet et une partie de la forêt de Dourdan, sur environ un quart de la surface de la carte. Les couples cantonnés sur ce secteur forestier permettent de compenser partiellement les faibles densités de la partie beauceronne.
L'espèce a fortement progressé ces vingt dernières années. Ainsi, pour la période de 1979 à 1982, la population pour l'ensemble du département des Yvelines était de 35 couples (Voisin, 1983). Plus récemment, la population nicheuse du Parc Naturel de la Haute-Vallée de Chevreuse était estimée à 17 couples en 1992 (Letourneau *et al.*, 1994), ce qui correspond à l'estimation basse actuelle de la carte de Rambouillet.

Faucon crécerelle **Falco tinnunculus**
(47-80 couples)

Ce faucon est plus ou moins sédentaire, mais visible toute l'année comme la buse.
Il partage la première place des rapaces diurnes nicheurs avec la Buse variable Les carrés centraux accueillent de 2 à 3 couples chacun en 2000. L'espèce ne montre pas trop d'écart de densité selon les cartes malgré une forte différence de répartition des milieux. Les couples sont répartis dans les zones ouvertes et certains d'entre eux n'hésitent pas à pénétrer dans le massif à la faveur des ouvertures, notamment celles provoquées par la tempête de 1999. En 2008, on observe une augmentation sur le carré central de Rambouillet avec 5 couples et une baisse sur le carré d'Épernon avec un seul couple en 2009.
Au cours des 20 dernières années, les effectifs ont progressé. Ainsi, pour la période de 1979 à 1982, le maximum estimé était de 26 à 36 couples pour l'ensemble du département des Yvelines (Voisin, 1983). Mais en 1992, la population nicheuse du Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse était estimée à 17 couples (Letourneau *et al.*, 1994), valeur dans la fourchette actuelle de la carte de Rambouillet.

Faucon hobereau **Falco subbuteo**
(3-5 couples)

Le Faucon hobereau est un estivant strict qui arrive à partir d'avril.
En 2000, le Faucon hobereau n'est noté sur aucun carré central. Il a été depuis trouvé nicheur sur le carré de Rambouillet en 2008 avec un couple et sur le carré d'Épernon avec trois couples en 2009. Au niveau des cartes entières, il n'est absent que de la carte de Saint-Arnoult. Ailleurs, les effectifs ne dépassaient pas trois couples par carte en 2000. Sur le massif de Rambouillet, le Faucon hobereau apprécie particulièrement les boisements résineux en lisière d'ouvertures intra ou extra-forestières.
L'espèce a été plus abondante dans le passé. Ainsi elle nichait autrefois chaque année près des étangs de Saint-Hubert (2 à 4 couples au total) dans les années 1960 mais subissait des destructions directes (Thiollay *in* Porcq, 1968). L'espèce a pu se maintenir en faible effectif jusqu'aux années 1970 (Yeatman, 1976) mais n'est plus présente sur la période 1985 à 1989 (Yeatman-Berthelot et Jarry, 1994). Des nidifications sont de nouveau prouvées à partir du milieu des années 1990 (Letourneau, 2001). De nos jours, l'espèce est en train de regagner progressivement le terrain perdu (présent travail et Perthuis *et al.*, 2010).

CONCLUSION

Le massif de Rambouillet héberge huit espèces de rapaces diurnes nicheurs sur les 11 que compte l'Île-de-France et les 24 que compte la France. Il revêt une importance particulière vis à vis de l'Autour des palombes en hébergeant plus de 20 % de sa population francilienne estimée à 9-13 couples (Thiollay et Bretagnolle, 2004).
Sur les huit espèces, six ont plus ou moins augmenté leurs effectifs au cours des vingt dernières années, une semble assez stable (Bondrée apivore) et le statut du Busard des roseaux reste incertain. Toutefois il faut souligner la grande fragilité des populations locales de Busard Saint-Martin. Ces tendances reflètent la protection légale accordée à tous les rapaces français depuis 1972.

REMERCIEMENTS

Merci aux responsables de cartes de l'enquête 2000-2002 : Michel Di Maggio, Christian Letourneau et Alain Pernot, ainsi qu'à l'ensemble des observateurs ayant participé à l'enquête et aux prospections dans le cadre de l'Observatoire rapaces : Frédéric Arnaboldi, Jean Arnoult, Paul Ballongue, Jacques Billard, Christian Blanpain, Anita Blasco, Yves Bourgne, Raphaël Boyer, François Carrive, Laurent Chasserieau, André Chatroux, Carol Chatroux, Pierre Crançon, Claudine Cuyer, Bertrand Dallet, Fabienne David, Vincent Delecour, Edouard Dieu, Dany Fagot, Michel Freulon, Anne-Françoise Garnier, Caroline Giannesini, Dominique Gilles, Anaïs Giraud, Florent Giraud, Patrice Goudin, Josiane Hy, Ghyslaine Lalbaltry, Catherine Laplagne, Pierre Lefèvre, Harald Lob, Roland Malécot, Laurent Malghem, Sylvain Meunier, Renaud Nadal, Robert Meunier, Angélique Orts, Alain Perthuis, Sylvain Poncet, César Robineau, Julien Rochefort, Claude Rodes, Nancy Rouzet, Marie-Noëlle Soler, Jean-Claude Sulpice, Laurent Tillon, François Vergonjeanne, Alexis Vernier, Dominique Watrin.

BIBLIOGRAPHIE

Blasco, A., Chatroux, C., Di Maggio, M., Letourneau, C. et Meunier, R. (2002). Prospection et action de surveillance du Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* en 2001 sur la bordure sud du massif de Rambouillet (Yvelines). *Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt*, **17** : 24-28.

Letourneau, C. (2001). Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs. *Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt*, **14/15** : 44-51.

Letourneau, C., Pernot, A. et Sulpice, J.-C. (1994). Synthèse du week-end de prospection en Haute-Vallée de Chevreuse (Yvelines) des 23 et 24 mai 1992. *Le Passer*, **31** (T1-2) : 3-42.

Perthuis, A., Arnaboldi, F. et Letourneau, C. (2010). Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet : résultats des prospections 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. *Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt*, **26**.

Porcq, C. (1968). Tentative de dénombrement des rapaces nicheurs diurnes dans la région parisienne. *Le Passer*, **4** : 18-19.

Thiollay, J.-M. et Bretagnolle, V. (coord.) (2004). *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation.* Delachaux & Niestlé. Paris. 176p.

Voisin, S. (1983). Rapaces diurnes nicheurs non rupestres de la région Île-de-France. *Le Passer*, **20** : 74-85.

Yeatman, L. (1976). *Atlas des oiseaux nicheurs de France. 1970 à 1975.* Société Ornithologique de France, Paris, 282 p.

Yeatman-Berthelot, D. et Jarry, G. (1994). *Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France 1985-1989.* Société Ornithologique de France, Paris, 776 p.

LES RAPACES DIURNES NICHEURS DU MASSIF DE RAMBOUILLET : résultats des prospections 2009 dans le cadre de l'élaboration du DOCOB

Alain PERTHUIS[1], Frédéric ARNABOLDI[2], Christian LETOURNEAU[3]

Dans le cadre de la rédaction du document d'objectif (DOCOB) de la zone de protection spéciale de Rambouillet (ZPS FR 1112011), l'Office National des Forêts - agence de Versailles, a conduit au printemps 2009, avec l'aide de plusieurs partenaires (Bonnelles Nature, CERF, CORIF et LPO pour les associations, plus quelques naturalistes indépendants, et l'appui technique du réseau avifaune de l'ONF-DEDD), des investigations de terrain pour préciser la distribution et la taille des populations reproductrices de six espèces de rapaces diurnes (Bondrée apivore, Milan noir, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Busard cendré, Balbuzard pêcheur). Cet article présente les résultats obtenus, complétés des données collectées pour les autres rapaces rencontrés.

La ZPS s'étend sur une zone de 17 110 ha, qui englobe différents massifs forestiers : forêts domaniales (FD) d'Angervilliers, de Port-Royal et de Rambouillet, y compris le Domaine présidentiel ; forêt régionale de Champ Garnier, forêts départementales du Bois des Gaules et de Ronqueux. Les habitats forestiers, constitués majoritairement de chênes issus de taillis-sous-futaie en conversion, comprennent aussi des parcelles de pins sylvestre et laricio, des landes sableuses et des zones humides avec en particulier la chaîne des étangs de Hollande/Saint-Hubert.

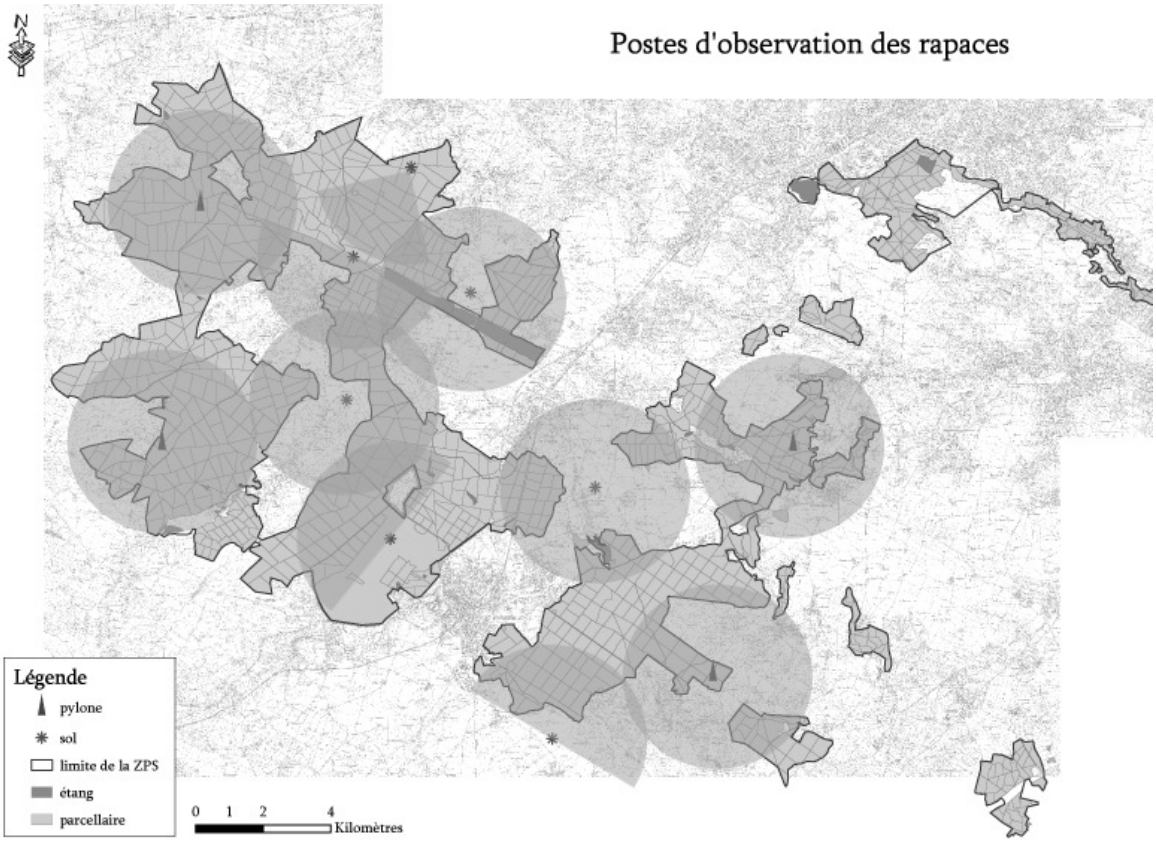

Figure 1 : carte des points de recensement des rapaces sur la ZPS de Rambouillet

MÉTHODOLOGIE EMPLOYÉE

Depuis des points panoramiques (onze identifiés, figure 1), au sol ou en hauteur (présence de plusieurs pylônes de guet incendie favorables pour cet exercice) offrant la couverture la plus complète possible des massifs, des séances d'observation (entre 10 et 15h) ont été réalisées pour positionner les comportements territoriaux (parades) et/ou les zones de reproduction (transports de matériaux ou de proies, chutes et décollages répétés sur un même secteur, cris de nichées). Le report des contacts sur carte permet d'individualiser les territoires.Trois opérations collectives, réparties sur toute la saison de reproduction et mobilisant au total 25 observateurs, se sont déroulées les 4 avril, 11 mai et 4 juillet 2009 en simultané sur respectivement 10, 6 et 10 des postes prédéfinis. Quelques relevés isolés (7, 12 et 16 mai, 22 et 23 juin, 3, 6 et 10 juillet) sont venus compléter les observations sur le 11e poste, le site des étangs de Hollande/Saint-Hubert et sur deux zones excentrées. Les deux premières séances n'ont malheureusement pas bénéficié d'une météorologie très favorable : temps couvert, frais, passages de bruines, voire de courtes averses.
Les données du recensement du carré central 5x5 km de la carte IGN 2115e, dans le cadre de l'observatoire rapaces, sont également prises en compte.
Enfin, les observations ponctuelles communiquées par les forestiers et les ornithologues sont également intégrées, notamment les données récoltées dans le cadre du réseau d'observateurs du Groupe ornitho Rambouillet (Bonnelles Nature/CERF/CORIF).
L'ensemble permet une vision générale satisfaisante de la situation actuelle.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Pour les espèces les plus répandues, les données sont présentées par secteurs découpés ainsi :

Secteur NO :	FD Rambouillet (divisions 1 à 8 et 25) et Domaine du Planet
Secteur O :	FD Rambouillet (divisions 9 à 13)
Secteur SO :	FD Rambouillet (divisions 14 à 17 et 26) et Domaine présidentiel
Secteur Sud :	FD Rambouillet (divisions 20 à 24) et forêts départementales du Bois des Gaules et de Ronqueux
Secteur Centre :	FD Rambouillet (divisions 18, 19 et 28)
Secteur NE :	FD Port Royal et forêt régionale de Champ Garnier
Secteur SE :	FD Angervilliers

tableau 1 : les secteurs

RÉSULTATS SPÉCIFIQUES

Bondrée apivore Pernis apivorus

Notée déjà lors de l'opération du 11 mai (première mention locale le 8, Olivier Thoret, *in litt.*), c'est au mois de juillet que les vols nuptiaux caractéristiques de l'espèce seront observés en nombre permettant d'individualiser 14 à 15 territoires, soit un territoire pour un bon millier d'hectares boisés avec une faible présence sur le secteur Sud.
Secteur NO = 5 territoires dont un nid situé dans le canton des Plainvaux (FD Rambouillet 8e division),
Secteur O = 3 territoires,
Secteur SO = 2 territoires,
Secteur Sud = 1 territoire,
Secteur Centre = 2 territoires,
Secteur NE = 1 territoire,
Secteur SE = 1 territoire possible.
Ceci correspond, sans évolution particulière, à la situation décrite depuis les années 1960 (Letourneau, 2010).

Milan noir Milvus migrans

L'espèce a tenté de nicher dans le domaine présidentiel dans les années 90, sans suite semble-t-il (Letourneau, 2001). Cette année encore l'espèce garde son statut de migrateur avec un contact le 9 avril dans le secteur NO puis 4 contacts d'oiseaux isolés aux étangs de Hollande/Saint-Hubert entre le 2 et le 30 mai.

Busard Saint-Martin Circus cyaneus

Dans le cas présent, l'espèce ne niche pas en forêt. Les rencontres intéressent essentiellement les individus des couples établis dans les milieux cultivés voisins (secteur sud sur la commune de Sonchamp) ou d'individus non nicheurs (secteur NO sur la commune des Bréviaires). Plusieurs autres contacts de mâles en chasse sur les plaines riveraines d'avril à juin suggèrent d'autres possibilités non documentées : Raizeux, Hermeray, la Boissière-École (secteur O ou SO).

Busard des roseaux Circus aeruginosus

La reproduction n'a fait l'objet que de suspicions sur la zone étudiée au niveau des roselières des étangs de Hollande/Saint-Hubert jusqu'à ce jour et la saison 2009 n'apporte rien de nouveau à ce sujet avec deux mentions de migrateurs le 20 mars.

Busard cendré Circus pygargus

Un seul signalement en 2009 d'une femelle en chasse le 14 juin dans la plaine, en lisière du secteur O sur la commune d'Hermeray (Letourneau, obs. pers.). Les derniers cas de reproduction datent du milieu du siècle passé (Letourneau, 2001).

Épervier d'Europe Accipiter nisus

Les contacts restent peu nombreux. D'après leur localisation, 7 territoires ont été identifiés : 4 certains (2 secteur NO et 2 sur celui du Centre) et 3 possibles (1 à l'O, 1 au NO, 1 au Sud). Ce nombre est vraisemblablement sous-estimé.

Épervier en vol
Photo : Aymeric Benoit

L'espèce disparue du massif en tant que reproductrice se réinstalle à compter de 1985 (Grolleau in Letourneau, 2001) et ne se montre pas particulièrement commune une bonne vingtaine d'années plus tard !

Autour des palombes Accipiter gentilis

Un minimum de 3 territoires existe sur les forêts rambolitaines : un sur le secteur O où plusieurs observations sont réalisées en mars, un sur le secteur Sud avec transport de nourriture début juillet (Perthuis, obs. pers.) et récupération d'un juvénile blessé à la fin du mois par le centre de soins de l'Espace Rambouillet (Didier Chagot, *in litt.*) et un sur le secteur NO (le nid a produit 2 juvéniles à l'envol en 2007 ainsi qu'en 2008, Perthuis inédit) sans doute déplacé, mais non localisé plus à l'est d'après les données 2009.
Cette situation conforte celle qui prévaut depuis quelques années (Letourneau, 2010).

Buse variable Buteo buteo

Rapace diurne le plus répandu et abondant sur la zone étudiée avec un minimum de 35 territoires localisés, soit une surface boisée moyenne d'environ 500 ha par couple :

Secteur NO = 12 territoires,
Secteur O = 6 territoires,
Secteur SO = 6 territoires,
Secteur Sud = 4 territoires,
Secteur Centre = 4 territoires,
Secteur NE = 2 territoires,
Secteur SE = 1 territoire.

Aigle botté Hieraaetus pennatus

L'espèce n'est pas connue nicheuse en Île-de-France (Le Maréchal et Lesaffre, 2000). Sa dynamique apparaît positive dans les forêts de la région Centre, proches (Perthuis, obs. pers.). Son installation dans les grandes forêts du sud de la région parisienne ne serait pas improbable. En 2009, un oiseau de morphe sombre est signalé le 1er avril aux étangs de Hollande/Saint-Hubert (Pascal Morin, *in litt.*), deux contacts probables d'un morphe clair les 1er mai et 14 juin sur le massif SO (Letourneau, obs. pers.), enfin un oiseau de morphe clair le 27 mai sur le secteur Sud (Grégory Patek-PNRHVC, *in litt.*). Ces données font suite à quelques rares mentions depuis 1978.

Balbuzard pêcheur Pandion haliaetus

Migrateur régulier aux passages pré et postnuptiaux sur la région, des rumeurs jamais confirmées feraient état d'une reproduction locale depuis quelques années, corroborées par des rencontres estivales en dehors des périodes migratoires classiques, ainsi que l'installation d'un couple dans l'Essonne depuis 2002 et une première reproduction réussie dans ce département en 2005 (Lustrat, 2006) !
En 2009, des oiseaux isolés ont transité jusqu'à fin mai sans montrer de comportements reproducteurs puis à partir du 23 juin, un à deux oiseaux dont un bagué orange (provenance orléanaise ?) ont estivé autour des étangs de Hollande/Saint-Hubert sans montrer non plus de signes de cantonnement particulier et consommant sur place leurs captures. À signaler également, l'observation d'un oiseau le 6 août à l'étang de la Tour. Histoire à suivre donc…

Faucon crécerelle Falco tinnunculus

Ce rapace est fort peu forestier et toutes les observations enregistrées ont été réalisées à l'extérieur du périmètre étudié, excepté l'occupation du Domaine présidentiel et du Domaine du Planet où alternent milieux ruraux et boisés, ainsi que quelques contacts ponctuels dans les secteurs NO et O à la faveur de parcelles en régénération.

Faucon hobereau **Falco subbuteo**

Sa présence est signalée sur la plupart des secteurs. En l'absence de prospection spécifique dans la deuxième quinzaine d'août, période la plus favorable pour détecter les nichées, peu de reproductions ont pu être certifiées. Dans ce cas, les territoires ne sont donc comptabilisés que comme possibles (soit 4 à 6 d'après la localisation des observations) :
Secteur NO = 2 à 3 territoires possibles où les étangs de Hollande/Saint-Hubert enregistrent des présences groupées (incluant des migrateurs ?) de 6 oiseaux le 8 mai et de 7 les 1er et 6 juin,
Secteur O = 2 territoires certains avec jeunes à l'envol,
Secteur SO = 1 territoire possible,
Secteur Sud = 1 ou 2 territoires possibles,
Secteur SE = 1 territoire certain avec un transport de nourriture.
Cette estimation confirme la reconquête du terrain signalée déjà lors de l'enquête rapaces des années 2000 (Letourneau, 2010).

Faucon pèlerin **Falco peregrinus**

Les suivis réalisés ont permis le contact d'un migrateur le 4 avril à Poigny-la-Forêt.

BILAN

Espèces	Nombre de territoires
Buse variable	35
Bondrée apivore	14 - 15
Faucon hobereau	3 - 9
Epervier d'Europe	4 - 7
Autour des palombes	3

Tableau 2 : effectifs de rapaces diurnes nicheurs de la ZPS de Rambouillet-78 en 2009

L'ensemble des observations collectées signale 13 espèces de rapaces diurnes dont 5 sont reproductrices. Cet inventaire, même s'il ne prétend pas à l'exhaustivité, totalise un minimum d'une soixantaine de couples. Avec un couple pour 300 ha, le massif de Rambouillet ne constitue pas une zone forestière particulièrement riche ni diversifiée, si l'on compare aux seules densités de la Buse variable trouvées dans d'autres régions de France, par exemple, 5 couples sur 100 ha dans le Jura ou 3 aires occupées sur cette même surface dans les Vosges (Nore, 2004). Le tableau 2 donne le détail des couples par espèce, répartis par ordre d'abondance.

REMERCIEMENTS

Pour leur participation à une ou plusieurs des opérations collectives, un grand merci à tous celles et tous ceux qui ont contribué à cet état des lieux : Frédéric Arnaboldi (ONF), Alexis Boullay, Laurent Chasserieau (CERF), Laurent Chaussidon, Laure Crançon, Pierre Crançon (CORIF), Fabienne David (LPO mission rapaces), Vincent Delecour, Edouard Dieu (CERF), Anaïs Feinard (CERF), Caroline Giannesini (CERF), Patrice Goudin (CERF), Guillaume Hervé, Josiane Hy (Bonnelles Nature), Emeline Langlet (LPO Île-de-France), Alexandre Laubin (stagiaire SMAGER), Pascal Lebrun (SMAGER), Christian Letourneau (CERF), Olivier Païkine (LPO Île-de-France), Kevin Mortier (stagiaire ONF), Renaud Nadal (LPO mission rapaces), Alain Perthuis (ONF), César Robineau, Frédéric Thouin (LPO Île-de-France), Laurent Tillon (ONF). Nous tenons à remercier également les observateurs qui nous ont fourni des données en compléments des comptages collectifs et notamment Didier Chagot (ONF), Pascal Morin (CORIF), Grégory Patek (PNRHVC) et Olivier Thoret.

BIBLIOGRAPHIE

Le Maréchal, P. et Lesaffre, G. (2000). *Les oiseaux d'Île-de-France. L'avifaune de Paris et de sa région.* Delachaux et Niestlé, Paris, 346p.

Letourneau, C. (2001). Les oiseaux nicheurs remarquables du massif de Rambouillet : distribution et effectifs. *Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt*, **14/15** : 44-51.

Letourneau, C. (2010). Les rapaces diurnes nicheurs du massif de Rambouillet et du sud-Yvelines : résultats de l'enquête nationale 2000-2002 et de l'Observatoire rapaces. *Bulletin du Centre d'Études de Rambouillet et de sa Forêt*, **26**.

Lustrat, J.-M. (2006). Premier cas de nidification du Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus* en Île-de-France. *Ornithos*, **13** : 124-127.

Nore, T. (2004). « Buse variable », pp90-95, *in* Thiollay, J.-M. et Bretagnolle, V. (coord.). *Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation*, Delachaux & Niestlé, Paris, 176p.

[1] *: ONF ; réseau avifaune*
[2] : *ONF ; Bureau d'Etudes Territorial Île-de-France Nord Ouest*
[3] : *CERF.*

EFFETS DES VASIÈRES SUR LE PASSAGE POST-NUPTIAL DES LIMICOLES AUX ÉTANGS DE HOLLANDE/SAINT-HUBERT

Texte et photos : Christian LETOURNEAU

Des travaux sur la digue de Hollande durant l'automne 2009 ont nécessité une baisse des niveaux d'eau sur les étangs les plus occidentaux (Hollande, Bourgneuf et Corbet) de la chaîne des étangs de Hollande/Saint-Hubert. Cette baisse a entrainé l'apparition de vasières et de grèves favorables au stationnement de limicoles. L'objet de cette note est d'analyser leur passage post-nuptial sur le site au cours des 9 dernières années et de montrer l'effet produit par les travaux.

Les oiseaux désignés par le terme de limicoles sont de petits échassiers appartenant à l'ordre des Charadriiformes. Beaucoup d'espèces qui nichent dans les régions arctiques et tempérées sont des migrateurs au long cours, parcourant plusieurs milliers de kilomètres. Généralement inféodée à l'eau, la majorité préfère transiter en longeant les côtes maritimes mais quelques espèces ou individus optent pour une migration par l'intérieur des terres. Au cours de leur migration, les oiseaux font plusieurs étapes sur des sites leur permettant de se reposer et/ou de reprendre des forces en s'alimentant.

La majorité des espèces consomme des petits invertébrés (vers, mollusques, insectes) vivant dans ou sur la vase. Des longueurs de bec et de pattes différentes permettent aux diverses espèces de se nourrir sur les vasières et les zones de basses eaux d'un même site, en limitant la compétition entre elles.

MATÉRIEL ET MÉTHODE

Les données sont issues du réseau d'observateurs réunis au sein du groupe ornitho Rambouillet, adhérents des associations Bonnelles Nature, CERF et CORIF pour l'essentiel.

La période d'étude s'étend de 2001 à 2009 inclus et concerne les mois de juillet à novembre, soit l'essentiel de la période de migration post-nuptiale des limicoles. Les espèces prises en compte sont celles s'arrêtant sur le site des étangs de Hollande/Saint-Hubert. Les oiseaux notés en vol en migration active ne sont pas comptabilisés. Sont exclus également les espèces suivantes : le Vanneau huppé, qui utilise les vasières mais également les zones agricoles alentour et pour lequel les observateurs ne notent pas forcément le lieu précis de stationnement, le Pluvier doré, hôte quasi-exclusif des zones agricoles, et la Bécasse des bois, habituée des lieux boisés du site.

Devant la difficulté d'évaluer le renouvellement des oiseaux sur le site, l'effectif pris en compte pour chaque espèce est le maximum observé un jour donné au cours d'une saison de juillet à novembre.

Dans le texte, les moyennes sont exprimées en associant la taille de l'échantillon entre parenthèses (n=x).

Les années 2003 et 2009 se caractérisent par la présence de vasières, essentiellement sur les étangs occidentaux (Hollande à Corbet).
Voici les principaux faits pour l'année 2009 (d'après des informations communiquées par Pascal Lebrun) :

- en août, des vasières sont déjà présentes sur Corbet mais également sur Pourras en raison de l'été sec ;
- le 28 septembre, le niveau d'échelle est à 4,77 (cote Corbet) et la vanne de fond de l'étang de Hollande est ouverte jusqu'au lendemain pour un niveau d'échelle de 4,70 ;
- les 12 et 13 octobre, un batardeau est mis en place entre les deux étangs de Hollande ; parallèlement, les rigoles de liaisons nord et sud sont batardées pour envoyer l'eau vers le système Saint-Hubert ;
- du 14 au 17 octobre, la vanne de fond de Hollande est ouverte jusqu'à atteindre la cote 4,24 ; la baisse du niveau d'eau s'opère sur le Grand Étang de Hollande et épargne les autres étangs en raison de la présence du batardeau ;
- entre le 5 et le 6 novembre, le batardeau est démonté ; la cote passe de 4,30 à 4,56 ; la montée d'eau sur le Grand étang de Hollande provoque une baisse sensible sur les autres étangs ;

- à partir de cette date, le niveau d'eau remontera progressivement jusqu'à atteindre la cote 4,95 le 19 janvier 2010 (cote normale : 4,96).

Pour 2003, nous n'avons pas le détail des opérations mais la baisse opérée serait probablement en lien avec la réfection de la chaussée entre Petit et Grand Hollande. Un batardeau avait été posé entre Petit Hollande et Corbet.
Les autres années peuvent être considérées comme normales ou habituelles, c'est-à-dire avec un niveau d'eau haut ne permettant pas l'apparition de vasière.

RÉSULTATS

Le tableau 1 fournit le détail par année, ainsi que les effectifs maximaux observés par espèce. Sur l'ensemble de la période 2001-2009, c'est un total de 14 espèces qui a été noté. De 3 à 13 espèces sont notées par an.

Des tableaux 1 et 2, ressort une différence flagrante entre les années normales et les années à vasières. En année normale, de 3 à 5 espèces sont observées, avec une moyenne de 3,85 (n=7). En année à vasières, de 10 à 13 espèces sont observées, avec une moyenne de 11,5 (n=2).

Trois espèces sont notées tous les ans : la Bécassine des marais, les Chevaliers culblanc et guignette. De ces trois espèces, seul le Chevalier culblanc présente des effectifs maximaux plus importants les années à vasières : moyenne de 8 individus contre 1,86 en année normale.
Le Chevalier aboyeur est noté 4 années normales sur 7 et lors de toutes les années à vasières. Ses effectifs maximaux sont plus importants en année à vasières.
Neuf espèces ne sont notées que les années à vasières : les Petit et Grand Gravelots, les Bécasseaux minute et variable, le Combattant varié, le Courlis cendré, les Chevaliers arlequin, gambette et sylvain.

Enfin l'Avocette élégante est notée deux années sur 9 et indépendamment de la présence de vasières.

Année / Espèces	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Avocette élégante		14				28			
Petit Gravelot			3						1
Grand Gravelot			3						2
Bécasseau minute			1						
Bécasseau variable			21						1
Combattant varié			1						
Bécassine des marais	7	6	9	4	1	6	10	2	9
Courlis cendré			1						
Chevalier arlequin			2						1
Chevalier gambette			2						2
Chevalier aboyeur	1		3		1	2		1	5
Chevalier culblanc	1	1	5	1	3	4	2	1	11
Chevalier sylvain			6						1
Chevalier guignette	3	16	9	10	22	7	13	20	8
Nombre total d'espèces	4	4	13	3	4	5	3	4	10

Tableau 1 : limicoles et effectifs maximaux notés au passage post-nuptial sur les étangs de Hollande/Saint-Hubert sur la période de 2001 à 2009.

	Années normales (niveau d'eau haut)	**Années à vasière (niveau d'eau bas)**
Nombre moyen d'espèces de limicoles	3,85 (n=7)	11,5 (n=2)

Tableau 2 : nombre moyen d'espèces de limicoles notées au passage post-nuptial sur les étangs de Hollande/Saint-Hubert sur la période de 2001 à 2009, selon que le niveau d'eau soit haut ou bas

DISCUSSION - CONCLUSION

La présence de vasières aux étangs de Hollande/Saint-Hubert est un évènement relativement peu commun. Elle est généralement la conséquence de travaux sur les digues nécessitant un arrêt des arrivées des eaux d'écoulement et une ouverture des vannes. Ces vasières sont propices au stationnement des limicoles qu'on observe alors en diversité plus forte et en plus grand nombre pour certaines espèces (Chevaliers culblanc et aboyeur).

Si cette baisse des niveaux d'eau s'avérait devoir être systématique dans le cadre de la gestion du site et dans l'objectif d'y favoriser le stationnement des limicoles, il faudra s'assurer qu'elle n'est pas préjudiciable à la faune aquatique des ruisseaux des Ponts-Quentin et de l'Étang-Neuf. En effet, l'ouverture des vannes en octobre 2009 a fortement augmenté le débit de ces cours d'eau et des observations dans le lit du ruisseau des Ponts Quentin en aval de Gambaiseuil ont permis d'y constater un effet « nettoyeur » avec disparition des dépôts organiques et la dépose de bancs de sable (Aymeric Benoit, com. pers.). Pour rappel le ruisseau de l'Étang-Neuf héberge une faune piscicole remarquable (Pernot, 2002 ; Royer et Arnaboldi, 2006) : Lamproie de Planer *Lampetra planeri* (Annexe 2 de la directive « Habitats » et protection nationale), Chabot commun *Cottus gobio* (Annexe 2 de la directive « Habitats ») et Truite de rivière *Salmo trutta fario* (protection nationale). L'ouverture des vannes de Hollande devra donc se faire également dans l'objectif du maintien de ces populations piscicoles.

REMERCIEMENTS

Ils vont d'abord à l'ensemble des observateurs sans qui la synthèse n'aurait pas été possible. Je remercie Jean-Claude Sulpice (CERF) pour sa relecture critique de la note, Aymeric Benoit pour les informations communiquées sur les effets de l'ouverture des vannes sur le ru des Ponts Quentin. Je tiens également à remercier Pascal Lebrun (SMAGER) pour ses informations sur les travaux et la gestion des niveaux d'eau en 2009.

BIBLIOGRAPHIE

Pernot, A. (2002). Les poissons du massif de Rambouillet et de sa proche région. *Bulletin du Centre d'Etudes de Rambouillet et de sa Forêt*, **17** : 7-14.

Royer, E. et Arnaboldi, F. (2007). *Document d'objectifs Natura 2000 Sites FR 1100796 & FR 1100803 Forêt de Rambouillet & Tourbières et prairies tourbeuses de la forêt d'Yvelines. DIREN Île-de-France* ONF, 165p + annexes.

LE CENTRE DE SAUVEGARDE POUR LA FAUNE SAUVAGE DE RAMBOUILLET : premier bilan

Texte et photos : Nicolas STRAUB[1], Didier CHAGOT

HISTORIQUE DE L'UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE SAUVEGARDE (UFCS)

Au cours des années 60, les observateurs de la faune française prirent conscience de l'affaiblissement des populations de nombreuses espèces. Les animaux sauvages en difficulté furent alors considérés avec plus d'égards et leur sauvetage motiva nombre d'initiatives individuelles sous la forme de structures d'accueil bénévoles. Ainsi, au début des années 70, les premiers centres de sauvegarde étaient officieusement apparus. Aucune législation n'avait alors défini un statut applicable à cette situation.
Le soin des oiseaux en général, et des rapaces en particulier, fut la finalité première de ces centres dont l'existence était souvent le fait d'ornithologues motivés. Les rapaces s'imposèrent naturellement comme les principaux « bénéficiaires » de leur activité car l'attention dont ils sont l'objet, en tant que super-prédateurs de notre écosystème, a permis un constat précoce de la chute de leurs effectifs.
Le FIR (Fonds d'Intervention pour les Rapaces) joua un rôle de caution morale auprès des premiers fondateurs de centres de sauvegarde. Cette activité était alors confidentielle et concernait avant tout des « initiés ».
À la fin des années 70, ceux-ci ressentirent la nécessité de se regrouper afin de définir les bases d'une action commune : cette volonté se concrétisa par l'établissement d'un règlement intérieur et de statuts fondateurs de ce qui allait devenir, en 1984, l'« Union Française des Centres de Sauvegarde » (UFCS).

BASES ÉTHIQUES DE L'UFCS

La finalité étant la réintroduction dans la nature d'animaux sauvages recueillis, l'UFCS s'est dotée dès 1984 d'une charte dont les grands principes ont servi de base à l'arrêté ministériel du 11.09.1992.
La non-présentation au public des animaux en soins, au-delà de l'aspect médical et comportemental évident, avait pour but d'éviter toute dérive pouvant pervertir les motivations originelles des centres.
L'euthanasie des oiseaux incapables de recouvrer la liberté, bien que désagréable, témoignait déjà du respect de l'animal sauvage et de son intégrité tant psychologique que physique.
Le regroupement en structure nationale tendait également vers une qualité élevée des soins dispensés aux animaux, par le biais de formations et de publications proposées gratuitement à tous les membres.

L'ONF ET L'UFCS

La collaboration entre l'ONF et l'UFCS s'inscrit dans les différentes actions de préservation menées par l'Office. L'existence de l'Espace Rambouillet témoigne de l'action pédagogique menée envers le grand public par l'ONF. Le partenariat avec l'UFCS relève de la même volonté.
Une convention ONF-UFCS a vu le jour afin de pérenniser l'activité du centre de Versailles fondé par M. Gérard Grolleau. Le site est implanté, depuis septembre 2005, sur le domaine de l'Espace Rambouillet, géré par l'Office National des Forêts.
Il est important de se rappeler que le centre de sauvegarde est bien géré et propriété de l'UFCS et non de l'ONF. L'ONF apporte le terrain et les structures d'accueil, l'UFCS est seule en charge des soins.
Il est probable que l'ONF ne se serait pas engagé dans cette démarche sans les qualités et le sérieux reconnus à cette association. L'existence du centre de sauvegarde de Rambouillet repose sur cette confiance.

STRUCTURE DU CENTRE DE SAUVEGARDE DE RAMBOUILLET

Locaux et équipements communs avec l'Espace Rambouillet

Dans le cadre d'un partenariat, la volerie de la Forêt des Aigles de l'Espace Rambouillet met à disposition du centre de sauvegarde les éléments suivants : bureau d'accueil (téléphone, répondeur, fax, etc.), salle de soins (matériel médical et chirurgical, produits pharmaceutiques, microscope et réactifs, etc.), chambres froides (froid positif et négatif) pour le stockage des aliments.

En saison d'accueil des jeunes oiseaux (avril à septembre), un élevage de souris et de vers de farine est entretenu à la volerie.
Enfin, il convient de rappeler que la gestion des centres de sauvegarde repose essentiellement sur des personnes bénévoles, dont une doit obligatoirement posséder un certificat de capacité pour l'entretien d'animaux sauvages (voir plus loin).

Locaux spécifiques au centre de sauvegarde

Ces locaux sont distingués de ceux de la volerie par une clôture spécifique entourant la parcelle concédée à l'UFCS. Il s'agit des différents types de volières correspondant aux normes de l'arrêté ministériel du 11 septembre 1992.
Un total de 18 volières permet de pourvoir aux besoins de l'ensemble des oiseaux européens continentaux :
∗ 8 volières cubiques en bois, dont 3 à parois opaques (6x6x4 m)
∗ 2 volières « tunnel » de 24 m de long (24x8x4 m)
∗ 2 volières « tunnel » de 20 m de long (20x8x3 m)
∗ 1 volière « tunnel » de 14 m de long (14x7x3 m)
∗ 2 volières « tunnel » de 9 m de long (9x8x3 m)
∗ 1 volière « tunnel » de 6 m de long (6x6x3 m) à parois opaques
∗ 1 volière «tunnel » de 4 m de long (4x2x2,5 m) cloisonnée en son centre pour créer deux volières, destinées spécifiquement aux passereaux

FONCTIONNEMENT DU CENTRE UFCS-RAMBOUILLET

Accueil des oiseaux

Membre de l'UFCS, le centre de sauvegarde de Rambouillet est référencé dans le site Internet de l'association qui permet, dans toutes les régions françaises, d'accéder aux coordonnées de l'établissement le plus proche. Il dispose d'une ligne téléphonique avec messagerie. Il peut être prudent de contacter le centre de sauvegarde préalablement au transport d'un animal.
Arrivé au centre, le « découvreur » de l'oiseau (ou son « convoyeur ») fournit les renseignements nécessaires au remplissage d'une fiche d'accueil standard : identité du découvreur, lieu et circonstances de la découverte…
À cette occasion, le dialogue avec des citoyens suffisamment motivés pour emmener un animal sauvage blessé jusqu'au centre, est sans doute primordial. Il est nécessaire d'informer, de motiver, parfois de dissuader, mais toujours de faire comprendre.

Il a été décidé que le centre de sauvegarde de Rambouillet se spécialisait dans l'accueil des rapaces. Les autres espèces d'oiseaux sont redirigées vers d'autres structures plus adaptées à leurs besoins (voir liste et contacts en annexe).

Gestion des oiseaux recueillis

L'identification de l'espèce et l'estimation de l'âge de l'individu constituent une première étape conditionnant les décisions ultérieures. En traumatologie notamment, certaines lésions peuvent être tolérables pour une espèce, mais rédhibitoires pour une autre, en raison d'exigences écologiques différentes. À la lumière de ces informations, l'examen physique est pratiqué afin de déterminer le premier grand choix :
Cet individu est-il relâchable (auquel cas tous les soins seront entrepris) ou non relâchable (il devra donc malheureusement être euthanasié) ?
Si l'animal est estimé relâchable, le processus des soins est engagé dans toute sa variété : élevage des poussins et juvéniles, traitement médical et/ou chirurgical des traumatisés, etc.

Après un séjour plus ou moins long dans le local de soins (chauffé, observation aisée du comportement, soins médicaux), les oiseaux ayant suffisamment progressé sont transférés en locaux extérieurs adaptés à une première rééducation physique et psychique.
L'étape suivante consiste à s'assurer de la pertinence de la réintroduction en milieu naturel : aptitude à la prédation sur proie vivante pour les jeunes rapaces, aptitude au vol en grande volière pour les traumatisés physiques.

Le cas de l'euthanasie.

L'euthanasie d'un oiseau est toujours une décision difficile. Tout responsable d'un centre de sauvegarde doit se tenir prêt à pratiquer ce geste si des lésions graves ne permettent pas à l'oiseau d'être rendu à son milieu, ou afin d'abréger des souffrances inutiles.
Les règles qui président à l'euthanasie des oiseaux des centres de sauvegarde de l'UFCS s'inspirent de celles édictées par l'International Wildlife Réhabilitation Council.
On rappellera que l'euthanasie n'est pas *stricto sensus* un acte vétérinaire. **Seule une euthanasie par injection létale (produit inscrit au tableau A des substances toxiques et vénéneuses) entre dans le cadre d'un acte devant obligatoirement être pratiqué par un vétérinaire diplômé.** La substance utilisée couramment est le Pentobarbital.
Une euthanasie ne sera pas différée, laisser un oiseau en état de souffrance étant contraire à

l'éthique. En l'absence de possibilité d'injection létale, la méthode la plus recommandée consiste en l'utilisation d'une force contondante, entraînant une mort immédiate sans souffrance.

Relâcher d'un oiseau.

Un oiseau estimé apte à être relâché est muni à la patte d'une bague de type « muséum d'histoire naturelle », qui permettra son identification en cas de capture. La date de relâcher est consignée sur les documents réglementaires. Le site de réintroduction dans la nature doit présenter des garanties de sécurité pour l'oiseau : hors zone et période de chasse, absence de lignes électriques, éloignement de routes à grande circulation… et si possible dans un biotope adapté à la biologie de l'espèce (forêt pour les chouettes hulottes, vergers pour les chevêches, plaine pour les oiseaux de haut vol…)

Les résultats

2006 a été la première année de fonctionnement du centre de sauvegarde de Rambouillet. Ce fut également l'année de la crise du H5N1 d'où un nombre d'accueils très modeste.
Depuis 2007, le bilan est assez conforme aux résultats nationaux.
Les deux principales causes d'accueil sont les **collisions avec les véhicules** (30% environ) et le **ramassage de jeunes oiseaux** (30 à 40%). Les autres causes d'accueil vont de la collision avec des objets fixes (vérandas, baies vitrées, câbles aériens, barbelés…) à l'électrocution, en passant par le tir illicite, les intempéries, la maladie, la pollution du milieu, sans oublier 5% de cas indéterminés.
Le devenir des oiseaux est résumé par le chiffre suivant : **un peu plus de 50% des oiseaux accueillis (toutes espèces confondues) sont relâchés**. Ceci est bien sûr une moyenne qui masque une grande variation selon les espèces et les causes d'accueil.

STATUT RÉGLEMENTAIRE DES ESPÈCES ACCUEILLIES

Réglementation internationale

Les centres de sauvegarde pour la faune sauvage n'ont en aucun cas vocation à pratiquer une quelconque activité commerciale, mais peuvent être amenés à détenir des espèces concernées par la convention de Washington du 03.03.1973 (CITES). Il s'agit notamment des rapaces diurnes et nocturnes, abondamment recueillis par les centres de sauvegarde, mais également des espèces européennes suivantes : Aigrette garzette, grande Aigrette, Cigogne noire, Spatule blanche, Flamant rose, Grue cendrée, grande Outarde, Outarde canepetière, Sarcelle d'été, Fuligule nyroca, Erismature à tête blanche, Pigeon biset.
La convention CITES fait l'objet d'une adaptation réglementaire européenne (règlement 338/97) rendant obligatoire l'application de la convention de Washington dans tous les États membres.
Les centres de sauvegarde sont soumis aux activités de contrôle opérées par des agents des douanes et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Le responsable du centre doit donc pouvoir produire les justificatifs d'origine des spécimens bénéficiant de cette protection.

Réglementation nationale
(transposition de la réglementation internationale)

Un centre de sauvegarde accueille des individus d'espèces non domestiques (articles R211-5 et R213-5 du code de l'environnement) appartenant au patrimoine biologique français et bénéficiant de niveaux de protection réglementaires différents. Ces espèces figurent sur des listes édictées par des arrêtés ministériels précisant le régime d'interdiction.
L'article L411-1 du code de l'environnement interdit la destruction ou l'enlèvement des œufs ou des nids, la mutilation, la destruction, **la capture ou l'enlèvement**, **la perturbation intentionnelle**, la naturalisation ou **le transport**, le colportage, l'utilisation, **la détention**, la mise en vente, la vente ou l'achat des animaux non domestiques protégés, qu'ils soient vivants ou morts.
Certaines espèces bénéficient ainsi d'une protection intégrale :
- *Arrêté ministériel du 17.04.1981* fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, modifié par l'arrêté du 03.05.2007.
D'autres espèces bénéficient d'une protection partielle ; leur destruction ou capture peuvent être autorisées sous certaines conditions :
- *Arrêté ministériel du 26.06.1987* fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée, modifié par l'arrêté du 15.02.1995,
- *Arrêté ministériel du 30.09.1988* fixant la liste des espèces susceptibles d'être classées nuisibles.

ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DES CENTRES DE SAUVEGARDE POUR LA FAUNE SAUVAGE

Établissement d'élevage

Les centres de sauvegarde pour la faune sauvage sont assimilés à des établissements de transit ou d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques

(arrêté du 21 novembre 1997). En conséquence, l'ouverture d'un centre de sauvegarde est soumise à une procédure d'autorisation préfectorale, et le(s) responsable(s) doit être titulaire du certificat de capacité « élevage et entretien d'animaux d'espèces non domestiques ».
Les centres de sauvegarde doivent donc, selon les dispositions de l'arrêté du 25.10.1995, tenir à jour un Livre-journal d'enregistrement **chronologique** de tous les mouvements d'animaux et un Registre entrées/sorties des animaux **de chaque espèce** détenue.

L'arrêté ministériel du 11 septembre 1992

Cet arrêté encadre clairement l'activité d'un centre de sauvegarde.
- Article 1 (extrait) : les établissements conformes aux dispositions du présent arrêté sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux de la faune sauvage momentanément incapables de pourvoir à leur survie dans le milieu naturel.
- Article 2 : **t**out animal de la faune sauvage recueilli dans un établissement visé à l'article premier doit y être traité en vue de son insertion ou de sa réinsertion dans le milieu naturel.
Les soins vétérinaires y sont pratiqués conformément aux articles L.243-1 et L.243-2 du code rural.
- Article 3 : les activités de vente, de location, ou de présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques sont interdites dans l'établissement, de même que les activités d'élevage ou de transit d'animaux non traités.
- L'article 6 précise les normes minimales des installations nécessaires à l'entretien, dans de bonnes conditions physiques et psychologiques, des différentes espèces susceptibles d'être accueillies par un centre de sauvegarde.

L'autorisation de transport des animaux sauvages (circulaire du 12 juillet 2004)

Comme nous l'avons vu, les animaux recueillis peuvent bénéficier de différents régimes de protection réglementaire. Le transport des individus blessés vers le centre de sauvegarde, les transports éventuels nécessaires à leurs soins médicaux, ainsi que le transport vers le lieu de relâcher doivent s'effectuer sous le couvert des autorisations administratives prévues.
Cependant, concernant le cas des particuliers « découvreurs » d'animaux blessés, le transport sans formalités peut être admis s'il est effectué dans les plus brefs délais et par l'itinéraire le plus direct jusqu'au centre de sauvegarde.

Le décret n° 97-34 du 15.01.1997 octroie une compétence aux préfets pour délivrer les autorisations nécessaires.
Concernant les espèces protégées, le préfet demande l'avis du Conseil National de Protection de la Nature, et pour les espèces gibier, celui de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt.
Afin d'éviter des procédures répétitives et fastidieuses, en application de l'article R.211-7 du code de l'environnement, des autorisations de transport pluriannuelles peuvent être attribuées sous conditions :

- engagement à fournir un bilan annuel d'activité,
- engagement à restituer l'autorisation à la demande de l'administration.

L'autorisation temporaire de transport comporte les limites suivantes :

- elle est nominale,
- elle est restreinte à une liste d'espèces concernées,
- restriction géographique aux départements susceptibles d'être traversés.

Quelques témoignages

Un Hibou brachyote fait une très mauvaise rencontre

Cet oiseau arrive au centre fin septembre 2008, grâce à un promeneur ayant directement assisté à sa destruction par tir ! (espèce protégée depuis 1976, rappelons-le…)
Ces oiseaux passent la journée au sol et ne s'envolent que dans les pieds du marcheur.
Ils sont donc tirés à bout portant par des chasseurs imprudents.

Ce hibou a ainsi été touché par une giclée de plombs et les deux ailes ont été gravement lésées : scalp de la membrane alaire à droite, fractures ouvertes multiples à gauche, aucun projectile néanmoins directement sur les organes vitaux.

Une tentative de réparation sans chirurgie, inspirée par l'aspect fissuré et émietté des fractures radiographiées s'avère insuffisante. Une chirurgie de la dernière chance est alors tentée mais la structure osseuse est très fragilisée et les doutes subsistent quant au résultat visé.
Il est en effet capital de ne jamais perdre de vue que le but poursuivi est de relâcher l'oiseau soigné, en aucun cas de sauver sa vie au prix d'un handicap physique altérant ses capacités de prédateur sauvage. Il ne doit pas être généré d'oiseaux mutilés condamnés à une captivité inutile et désespérante. Ces oiseaux sont nés dans la nature et doivent y retourner.
Dans ce cas précis, l'oiseau a été soigné pendant deux mois avant de l'installer en petite volière et de le laisser se rééduquer le mieux possible. Lentement, il fait des progrès en utilisant son aile avec plus d'efficacité, étant placé dans des volières de plus en plus grandes. Il lui est laissé du temps… Au mois de mai 2009, il accède enfin à la volière de 20 mètres et gratifie ses soigneurs d'un vol très encourageant quant aux perspectives de réintroduction dans la nature ! Mais le plumage n'est plus en bon état et ce n'est pas la saison des brachyotes dans les Yvelines… Il est décidé par conséquent de lui offrir le temps d'effectuer sa mue jusqu'à l'hiver suivant.
Hiver 2009-2010, ce hibou vole de mieux en mieux ; après réparation des plumes de vol endommagées par les contraintes de la captivité (rémiges primaires abrasées), il retrouve la compagnie d'un collègue moins gravement blessé et s'entraîne fort bien au vol avec lui.
Mars 2010, les deux hiboux sont relâchés en Boucles de Moisson, après la fermeture de la chasse !
Une histoire qui se termine bien, mais au prix d'un séjour de 18 mois, de beaucoup d'incertitudes et d'efforts pour ce bel oiseau courageux.

Une jeune chevêche malade

Fin juin 2009, une Chouette chevêche juvénile prélevée au nichoir est apportée suite à la mort des autres poussins de la nichée. Des symptômes évocateurs d'une infection contagieuse ont incité les surveillants à prendre le dernier oiseau encore en vie afin de tenter de le sauver.
Une kératite très importante a déjà entraîné la cécité. Réversible ou définitive ?
Pendant plus d'un mois, il sera tenté de s'opposer à l'évolution des lésions cornéennes au moyen de traitements locaux antibactériens, antiviraux, mais la cornée se couvre de profondes ulcérations que même les sutures cornéennes n'enrayeront pas
La cécité est définitive car les deux yeux sont sur le point de se perforer. Il est décidé de mettre un terme aux souffrances désormais vaines de cet animal. Aucune recherche bibliographique n'a permis de préciser le type d'agent infectieux en cause, mais un virus de souche aviaire est très probablement impliqué (transmis par une proie infectée ?).

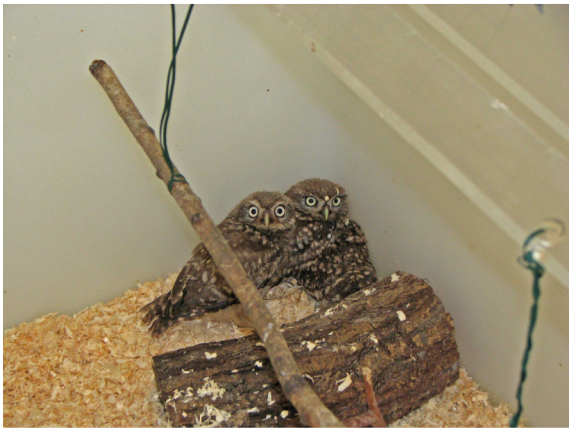

L'échéance inévitable n'a pu qu'être retardée. La nature a rendu son verdict.

Un Faucon pèlerin de passage

Belle émotion ornithologique que l'accueil, à la fin du mois d'août 2009, d'une magnifique femelle de Faucon pèlerin d'un gabarit impressionnant.
Elle a été découverte en bordure de la RN 10, très affaiblie et incapable de s'enfuir.
Aucune lésion traumatique ne permet de penser à une collision. Elle n'a plus aucune tonicité et sa relative maigreur n'explique pas tout. Elle est très pâle, très anémiée.

Elle est réchauffée et alimentée progressivement par gavage.
Un examen microscopique des fientes révèle un très fort taux de parasitisme par des vers hématophages. Chaleur, repas copieux, vermifugation vigoureuse, cette superbe chasseuse retrouve rapidement son agressivité naturelle et sa force impressionnante.

Après quelques semaines de patience afin de s'assurer que sa musculature est opérationnelle, elle gratifie ses sauveteurs, lors de sa libération à la mi-octobre, d'un vol majestueux qui les a tous ravis.
Il est évident qu'on ne peut relâcher de tels prédateurs qu'en parfait état physique.
Les efforts intenses exigés par le type de chasse de cet oiseau, ainsi que pour la poursuite de sa migration, sont incompatibles avec le plus petit défaut. Cette jeune femelle née en 2009 aurait sans doute dû mourir de faim : son jeune âge l'a orientée vers des proies faciles et sans doute malades. Elle n'a pas bien résisté à une infestation parasitaire massive. Il lui a été offert une seconde chance.

CONCLUSION

Les principales causes d'accueil dans les centres de sauvegarde sont directement liées aux activités humaines : tirs, heurts par des véhicules, désairages, pollutions… Le travail effectué par les hommes et les femmes œuvrant dans le cadre de l'UFCS ne peut donc, ni ne veut, interférer avec des phénomènes naturels, mais il vise simplement à rétablir un équilibre bouleversé par les modifications de l'environnement. Il s'agit en fait de compenser les pertes chroniques imposées aux populations animales sauvages par la pression humaine de cette fin de XXe/ début de XXIe siècle.
Comme nous l'avons vu, la seule action de l'UFCS pour une espèce donnée n'a, à court terme, que peu d'impact sur les effectifs de ladite espèce. Dans ces conditions, les efforts de l'UFCS sont-ils justifiés ?
Il apparaît nettement que nous ne pouvons restreindre la réponse à notre interrogation au seul aspect biologique, mais il faut l'envisager également sous un angle que l'on peut qualifier d'éthique ou, pourquoi pas, de philosophique.
Poussons le raisonnement à l'extrême et efforçons-nous d'imaginer quelle autre attitude adopter si ce n'est celle qui consiste à sauver ce qui peut l'être. Que faire, sinon laisser mourir les animaux en perdition, ou pratiquer une euthanasie humanitaire systématique sous le prétexte qu'ils ne représentent qu'une faible fraction de leur espèce ? Il est difficile d'imaginer qu'une société évoluée puisse se laisser aller à un tel mépris de son environnement et de la vie. L'existence de l'UFCS doit donc être considérée avant tout comme un acte sain et indispensable, à la fois catalyseur et révélateur d'une réelle prise de conscience populaire.
Nous touchons ici à ce qui peut être la force comme la faiblesse d'une telle structure : son efficacité maximale par rapport au but fixé passe sans doute davantage par l'action éducative et prophylactique qu'elle dégage, plutôt que par le nombre d'oiseaux qu'elle est capable de recevoir et de soigner.
La forte progression du nombre des accueils constitue la meilleure illustration de la diffusion auprès du public du concept de protection de la faune qui émane de l'UFCS. Ce seul fait suffit à convaincre définitivement de l'utilité de l'action menée par les centres de sauvegarde.

[1] : *Docteur vétérinaire*

Espèce	Mort dans les 24 h	Euthanasie	Relâché	Total
Autour des palombes	1	0	0	1
Bondrée apivore	3	0	1	4
Busard cendré	0	0	2	2
Busard st Martin	1	0	1	2
Buse féroce	0	0	2	2
Buse variable	6	23	15	44
Chouette chevêche	0	1	8	9
Chouette effraie	6	12	22	40
Chouette hulotte	12	12	70	94
Epervier d'europe	18	11	16	45
Faucon crécerelle	17	32	67	116
Faucon hobereau	1	0	0	1
Faucon pèlerin	0	0	1	1
Faucon sacre	0	0	1	1
Hibou des marais	0	3	2	5
Hibou moyen duc	8	2	5	15
Milan noir	0	0	4	4
Total	73	96	217	386
	18,90%	24,80%	56,30%	

Bilan du centre de sauvegarde de Rambouillet. Années 2006 à 2009

WEEK-END DE LA PENTECOTE 2008 À MARTEL

Texte : Simone GIQUELAIS
Photos : Valérie PANTEL

Cette année, pour la troisième fois, le Cerf avait organisé un week-end dans le Sud-Ouest.
Les participants se sont donc retrouvés à Martel (Lot), du jeudi 8 au lundi 12 mai 2008. Comme d'habitude, le nombre des participants avait été fixé à 15, le gîte d'étape situé à Martel ne pouvant recevoir plus de 15 personnes.
Ce fut donc un week-end prolongé, et même très prolongé, la plupart des inscrits ayant décidé d'arriver un jour plus tôt et de repartir un jour plus tard…
Comme les fois précédentes, Simone s'était occupée de l'organisation : coucher dans le gîte, randonnées et visites dans la journée, à midi repas sorti du sac, et le soir dîner dans un bon restaurant de Martel.
Ainsi notre week-end fut-il à la fois naturaliste, touristique… et gastronomique, grâce à la bonne cuisine du Sud-Ouest…

Premier après-midi consacré à l'exploration d'un bois près de Martel, propriété d'amis de Simone, où des « trognes » vieux de quatre à cinq cents ans, offrent un spectacle saisissant.
Que sont donc ces « trognes » ? Tout simplement de vieux châtaigniers morts qui n'ont jamais été abattus tant ils sont pittoresques : énormes troncs décharnés, souvent creux, branches tarabiscotées, racines protubérantes. Chacun de ces arbres est un phénomène à lui tout seul… D'innombrables pics ou autres oiseaux y ont creusé des niches, des insectes y ont foré des galeries. Il y a par exemple, un scarabée inféodé à ces arbres, le « Pique-prune » : les monticules de sciure et débris qui couvrent le sol trahissent sa présence.
Les autres arbres du bois, bien vivants ceux-là, chênes, hêtres et alisiers pour la plupart, abritent de nombreux oiseaux que nous entendons chanter un peu partout.
Au pied d'un chêne, nous trouvons plusieurs pelotes de réjection, signe que des chouettes s'y abritent… des « petits ducs » nous dit le maître des lieux, mais Alain et Louis n'ont pas l'air convaincus !
Les aubépines sont fleuries, bref, c'est une séance d'ornithologie et de botanique, d'autant plus que certaines orchidées, des *Anacamptis pyramidalis* sont en fleurs. Heureusement, les chèvres les dédaignent… car le sous-bois est le domaine de 11 chèvres naines qui débroussaillent et font le ménage ! Le matin de bonne heure, il n'est pas rare qu'un chevreuil se mêle au joyeux troupeau. Pour l'heure, les chèvres sont partout autour de nous : elles quémandent le pain rassis que nous avons apporté pour elles et font mille manières…
Les propriétaires des lieux, eux, ont la bonne idée d'ouvrir des bouteilles de ratafia, apéritif prisé dans le Lot, et ces bouteilles-là proviennent de leur propre production ! Et nous voilà tous installés près de la cabane aux chèvres, occupés à boire et à manger ! Le temps est beau, c'est un très bon début !
Au retour, nous continuons d'herboriser par les chemins herbus qui nous ramènent à Martel : ornithogales, potentilles et autres fleurs de saison.
Quant aux haies de prunelliers qui bordent le chemin, elles retentissent de mille cris de passereaux divers, dont beaucoup de rouges-queues, très nombreux dans cette région.
Dîner donc au restaurant, et tour de Martel dont les bâtiments médiévaux sont illuminés ; l'église fortifiée, les sept tours qui ont donné son nom à Martel : la « Ville aux Sept Tours », le Palais de la Raymondie, dont la construction remonte au Moyen-Âge, et bien d'autres curiosités.
Nous cherchons vainement à surprendre l'effraie que nous savons habiter dans le clocher de l'église, non grillagé, mais elle ne se montre pas ce soir-là.
Alors la soirée se termine chez Simone devant une « vieille prune » ou une tisane.

Le 9 mai au matin, temps agréable, sans trop de soleil, mais sans pluie.
Départ vers 9 heures, après un bref tour de ville pour préparer les pique-niques.
Nous avons rendez-vous à 10 heures avec un guide, pour visiter le vieux village de « Collonges la Rouge », tout construit de grès rouge, et qui remonte aussi loin que 785…
La structure du village fut toujours défensive, avec des portes au long de la première enceinte, un château fort, des manoirs avec tourelles en encorbellement, et une église remarquable par ses trois clochers de grès rouge et son tympan sculpté. Elle compte aussi cette particularité d'avoir célébré à une époque, à la fois, le culte protestant dans la

nef de droite, et le culte catholique dans celle de gauche.
Après cette conférence de plus d'une heure, tout le monde s'égaille dans les petites boutiques de souvenirs ou de produits locaux.
Puis c'est le départ pour une randonnée d'une dizaine de kilomètres, qui doit nous emmener en pleine campagne vers plusieurs lavoirs à la mode de la région : ce sont de simples bassins non pourvus de toit, où les femmes venaient laver leur linge bien avant l'apparition des machines à laver.
Cette randonnée enchante bien vite les naturalistes du groupe, tant elle se révèle riche en plantes intéressantes, et surtout une extraordinaire moisson d'orchidées : 13 en une seule journée, dûment identifiées par les spécialistes : voir la liste en fin d'article.
Au cours de toutes nos randonnées naturalistes, il semble que nous n'en ayons jamais vu autant en un laps de temps aussi court. Le terrain est particulièrement favorable : prairies humides traversées de nombreux ruisseaux… d'où aussi les nombreux lavoirs.
Autre curiosité de la journée : un chêne, peu ordinaire, d'environ 300 ans : ses premières branches se sont étalées au niveau du sol, et il dresse sa puissante silhouette comme s'il n'avait pas de tronc.
Les hypothèses les plus variées, et quelquefois saugrenues, fusent pour expliquer ce phénomène de la nature, mais aucune ne rallie tous les suffrages.
En tous les cas, le fermier, propriétaire du bois dans lequel il se dresse, en est très fier ! « Il a une très grosse valeur » nous dit-il, et jusqu'à présent, aucun scientifique n'a su expliquer cette bizarrerie de la nature… Nous non plus donc !
La randonnée se termine par une visite rapide à la « Grange aux oies », finalement sans intérêt particulier.

Le 10 mai est consacré à l'ascension du Puy Turlau.
Avant le départ, achat de provisions de route au marché régional sous la halle de Martel, magnifique monument avec une charpente en châtaignier édifiée en 1800. Les bâtiments qui s'élèvent tout autour de cette place, la plus importante de la ville médiévale, portent tous plus ou moins des éléments du Moyen-Âge.
Le marché lui-même est très pittoresque. Ici, ce sont les maraîchers eux-mêmes qui vendent leur production et il n'y a que l'embarras du choix Même chose pour les vendeurs de foie gras et pâtés en tous genres !
L'ascension au Puy se fait aussi sous le soleil et la chaleur. Le chemin n'est pas toujours facile : c'est, du reste, un Chemin de Croix avec 14 stations et un calvaire.
La montée se fait au milieu de pins, dans une atmosphère méditerranéenne, phénomène plutôt rare dans cette région. La découverte de plantes est aussi riche que la veille, et ô Bonheur, trois orchidées différentes de celles identifiées la veille : voir liste en fin d'article. Sur les bords du chemin, de grandes touffes desséchées, brun-vert, nous font d'abord penser à de la lavande sauvage, mais une inspection plus poussée nous permet plutôt d'identifier de la stéhéline.
Globulaires, potentilles, lotiers, hélianthèmes à foison retiennent aussi notre attention.
Dans le ciel, quelques rapaces et plus près du sol, de nombreux passereaux.
Pique-nique joyeux au sommet.
La descente est plus hasardeuse, mais finalement, pas de chevilles foulées !
Comme hier, des ruisseaux partout, dont l'un nous permet de découvrir une curiosité que nous n'avons pas l'habitude de rencontrer en Ile-de-France : le crapaud « sonneur à ventre jaune ». Son dos gris lui permet de passer inaperçu, mais si on le retourne, stupeur : de merveilleuses taches jaune-orange lui font un habit de lumière. Alain le prend et le retourne pour que chacun puisse l'admirer à loisir.
Après la randonnée, visite du vieux village féodal de Curemonte, flanqué de ses trois châteaux, où séjourna l'écrivain Colette. Ils sont toujours privés, on ne visite pas. Encore une très vieille halle et des rues étroites…
Soirée comme d'habitude.

Le 11 mai, le beau temps nous a favorisés jusque vers 16 heures, heure à laquelle les orages se sont succédé, heureusement bien après le pique-nique traditionnel en pleine nature.
Journée consacrée à une randonnée dans le « Bois des jonquilles », défleuries depuis longtemps, mais qui nous a permis de nombreuses autres découvertes : encore et toujours des orchidées… Mais cette fois nous nous sommes plutôt attachés à l'identification des arbres : les alisiers, les érables de Montpellier qui n'ont que trois lobes au lieu des cinq habituels…
Toujours des rapaces dans le ciel, surtout des milans noirs.
Pour fuir les orages, visite à Alvignac, station thermale qui eut son heure de gloire, de l'atelier d'un souffleur de verre qui travaille devant les touristes. Tout le monde est subjugué par son habileté et la beauté de ses réalisations.
Puis, le beau temps étant revenu, visite de la Source et des anciens thermes.
Enfin, remontée, plutôt fatigante, de deux kilomètres au moins vers Alvignac.
Ce fut notre plus grande randonnée du séjour.

Le 12 mai marquait le dernier jour de ce week-end prolongé.
La matinée étant libre, certains ont effectué un voyage dans le train touristique du Haut-Quercy qui fait découvrir la haute vallée de la Dordogne, tandis que les autres ont préféré monter au Mont Mercou, point culminant des environs de Martel, à la recherche des orchidées. Las ! Celles-ci étaient toutes défleuries !
Mais la vue est magnifique de là-haut, et à défaut d'orchidées, on y trouve de nombreuses autres fleurs, en particulier, serpolet, hélianthèmes des Apennins, globulaires...
Deux des participants étant obligés de regagner la région parisienne dans l'après-midi, nous avions décidé de déjeuner et célébrer notre repas d'adieu à l'Auberge des Sept Tours, histoire de finir en beauté !
Puis l'après-midi fut consacré au Parc botanique de Lostanges.
Il s'agit d'un arboretum des plus intéressants. Le propriétaire, diplômé d'une école d'horticulture, a réussi à transformer un coin perdu, tout en haut du causse (480 m d'altitude), en y plantant des arbres et des plantes de tous les coins du monde. On vogue ainsi de la Sibérie à l'Océanie en passant par l'Amérique du Nord et du Sud ou le désert africain… L'allée des azalées flamboie, les araucarias succèdent aux cyprès chauves et séquoias… C'est surprenant et tout à fait magique…
La collection de flores du propriétaire en laisse plus d'un pantois : flores dans toutes les langues, anciennes ou plus récentes.

Ainsi se termina ce long week-end, fertile en observations de toutes sortes, et riche d'expériences, qui furent bien, avouez-le, autant naturalistes que touristiques et gastronomiques, comme nous l'avait suggéré le programme concocté par Simone…

Liste des orchidées observées au cours du week-end :

- *Aceras anthropophorum,* Homme-pendu
- *Anacamptis pyramidalis,* Orchis pyramidal
- *Cephalanthera longifolia,* Céphalanthère à longues feuilles
- *Dactylorhiza majalis,* Orchis à larges feuilles
- *Epipactis sp.* (Non fleuri)
- *Himantoglossum hircinum,* Orchis bouc (non fleuri)
- *Limodorum abortivum,* Limodore à feuilles avortées
- *Listera ovata,* Listère ovale
- *Ophrys apifera,* Ophrys abeille
- *Ophrys insectifera,* Ophrys mouche
- *Ophrys scolopax,* Ophrys bécasse
- *Orchis laxiflora*, Orchis à fleurs lâches
- *Orchis mascula*, Orchis mâle
- *Orchis morio*, Orchis bouffon
- *Orchis purpurea,* Orchis pourpre
- *Orchis ustulata,* Orchis brûlé
- *Phalanthera bifolia,* Phalanthère à deux feuilles
- *Phalanthera chlorantha,* Phalanthère verdâtre
- *Serapias lingua,* Sérapias en langue

Soit 19 espèces dont un *Epipactis* non déterminé (non fleuri)…
Les noms latins et français sont tirés de l'ouvrage : *Les Orchidées de France, Belgique et Luxembourg*, Parthénope Collection.

Photo 1 : Martel et ses tours

Photo 2 :Orchis purpurea

LE CRI DE LA BOUSCARLE

Texte et dessin : Didier CHAGOT

C'est un adage bien connu : où que vous alliez, même dans l'endroit le plus paradisiaque, il y aura toujours un fâcheux, un casse-pieds, un individu dont le but affiché sera de vous pourrir l'existence. C'est inévitable, c'est votre mauvais karma, votre destin, il n'y a rien à y faire.

Depuis plus de 20 ans que je vais régulièrement observer les oiseaux sur la digue de la Canarderie, aux étangs de Saint-Hubert, j'ai à chaque fois l'impression d'y avoir trouvé ma Némésis*. Il y a certes bien plus désagréable que la Bouscarle de Cetti. Mais, quel accueil ! D'accord, en vingt ans, j'ai appris à m'y faire. Mais pas encore à ne plus y prêter attention…

Comment un oiseau aussi petit a-t-il pu concentrer dans son cri autant de colère, de fureur, de haine ? Mystère… car ce cri, c'est une explosion. Rageur, puissant, inattendu !

La Bouscarle ne marque pas son territoire : elle le hurle.

Elle arpente la haie de la digue. Du bout de la haie, là-bas, elle vous engueule. Vous êtes chez elle, et elle vous le fait savoir. Vous la dérangez, vous l'importunez, vous n'avez rien à faire ici, « circulez y a rien à voir !» et surtout pas elle… Çà, c'est d'ailleurs vrai : en vingt ans je n'ai pu observer qu'une ou deux fois les 14 cm de ce farfadet surexcité, à la queue dressée comme un troglodyte.

Car ce traîne-buisson, non content de cultiver l'art de l'invective, y ajoute aussi celui du camouflage. Elle se faufile, se coule entre les branches. Elle se rapproche. Elle est dans votre dos. Malheur à vous ! Le cri éclate. « Dehors !!! ».

Vous vous retournez : où est-elle ? Déjà hors de portée, elle a effectué un repli stratégique. Mauvais caractère, mais prudente.

Sale caractère disais-je. À tel point qu'en divers endroits de France, on a tenté de traduire son cri saccadé, et à chaque fois la traduction semble bien trahir ses intentions. Le rythme du cri est différent selon les endroits : eh, oui ! La donzelle a même des accents…

Au Marquenterre, en baie de Somme, les guides du parc disent qu'elle serine ironiquement l'air « Tiens, voilà du boudin, voilà du boudin… ». C'est encore supportable.

Une amie installée du côté de Montpellier traduit le chant de cette méridionale par « T'es con, t'es con, mais t'es con ! Vraiment, y a pas plus con que toi ! ». Aimable, en plus…

À Saint-Hubert, ce n'est guère plus agréable : du genre « Toi ! Toi ! Oui toi ! Tu veux bien t'barrer d'ici ! ».

Un moment d'accalmie. Ouf ! Elle vous a oublié… que vous croyez ! Elle a dû trouver d'autres centres d'intérêt pour passer sa hargne. Il ne doit pas faire bon être chenille, papillon ou autres moucherons. Profitez bien de ce calme… La voilà qui revient. Nouvelle explosion de colère : « Comment ! T'es encore là ? »

Du calme… il fait beau, les autres oiseaux sont aimables ; le blongios se montre nonchalamment au sommet des phragmites, la bondrée vole en feston, le ballet des aigrettes est magnifique, le balbuzard daigne enfin se montrer. Tout va bien, la vie est belle…

Je ne l'ai pas entendue se percher au dessus de ma tête dans les aubépines. « Mais casse-toi !!!!! »

C'en est trop ! C'est bon, je capitule ! Je rentre, je vais retrouver le calme du centre ville de Rambouillet où les coups de klaxons des automobilistes bloqués aux feux rouges sont plus aimables qu'elle.

Je retourne à la voiture, mais lentement, histoire de ne céder la place à cette mégère non apprivoisée qu'avec dignité.

Je ne suis pas encore rendu que, rageur, le cri éclate encore derrière moi : « Dégage !!! ».

Sale bête !

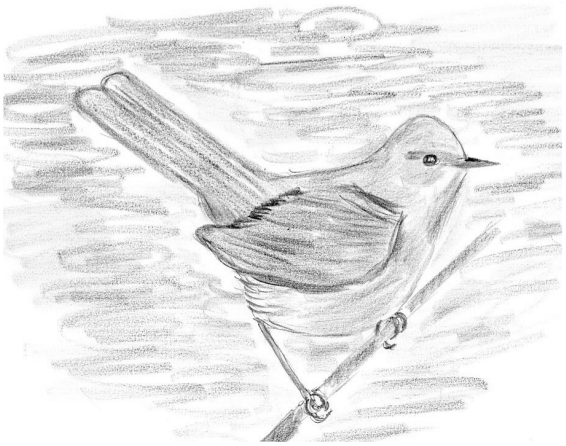

* *Némésis : déesse grecque du châtiment.*

POÈME

LA MUSE DE LA MYCOLOGIE

Il est, lové dans le pays mittainvillois,
Un petit sentier qui court tout au long des prés.
Accroché au talus qui borde les sous-bois,
Il s'enfonce parmi les ombrages nacrés.

En ce petit matin de l'automne naissant,
Le soleil déjà éclabousse de lumière
Les cimes des arbres accrochés au versant,
Tout comme au sol, les clochettes de la bruyère.

Au cours de la nuit, d'invisibles araignées
Ont tissé les herbes en diadèmes de soie.
La rosée les colore de larmes dorées,
Créant un univers de beauté et de joie.

Une jeune femme foule les sentes herbeuses.
Ses épais cheveux bouclés ondulent au vent.
De petites lunettes rondes malicieuses
Allument dans ses yeux bleus des perles d'argent.

Vêtue d'un collant noir, les pieds dans des sabots,
Elle porte un panier d'osier en bandoulière.
Cherche-t-elle du bois pour le lier en fagots ?
Non, elle traque les bolets à sa manière !

Aestivalis, *satanas* ou *erythropus*,
Têtes de nègres, des charmes ou des bouleaux,
Son œil de lynx les repère tous dans l'humus,
Et tous sont pour elle de merveilleux joyaux.

Aussi souple que si de sa prime jeunesse
Elle gardait encore sa minceur passée,
À chaque trouvaille, elle se baisse, les caresse
Les saisit joyeusement dans l'herbe froissée.

« Champi, champi, champignons » chante-t-elle,
Tandis qu'elle avance sur l'allée lumineuse,
Et l'on sait en entendant cette ritournelle,
Que pour elle, la journée sera merveilleuse.

L'avez-vous reconnue, notre Muse en sabots,
Qui franchit les chemins de son pas décidé ?
La Reine de bolets, et non pas des fagots ?
C'est notre amie… Son nom commence par un D…

SIRIGI Novembre 2002

Étang de Corbet - 2 novembre 2009
Photo : Christian Letourneau

Grand Étang de Hollande - Rive sud - 25 octobre 2009
Photo : Christian Letourneaau